

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1998)

Rubrik: Moyen-Orient et Afrique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/ T. Gassmann

En 1998, le CICR a collecté 307 403 messages Croix-Rouge et en a distribué 295 605 auprès de détenus, de personnes déplacées et d'innombrables autres personnes qui, sans cela, n'auraient pas pu maintenir le contact avec leur famille. Le CICR a en outre reçu 14 799 demandes de recherches de la part de familles sans nouvelles de leurs proches portés disparus lors de conflits ou d'autres situations de troubles.

Proche-Orient

Délégations CICR :

Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes, Jordanie, Liban, Syrie

Golfe

Délégation CICR :

Irak

Délégation régionale CICR :

Koweït

Afrique du Nord

Délégation CICR :

Égypte

Délégation régionale CICR :

Tunis

Personnel

Expatriés CICR¹ : 83

Sociétés nationales¹ : 4

Employés locaux² : 405

Dépenses totales :

CHF
35 358 707

Répartition des dépenses :

Protection/activités de recherches : 19 323 307

Secours matériels : 207 737

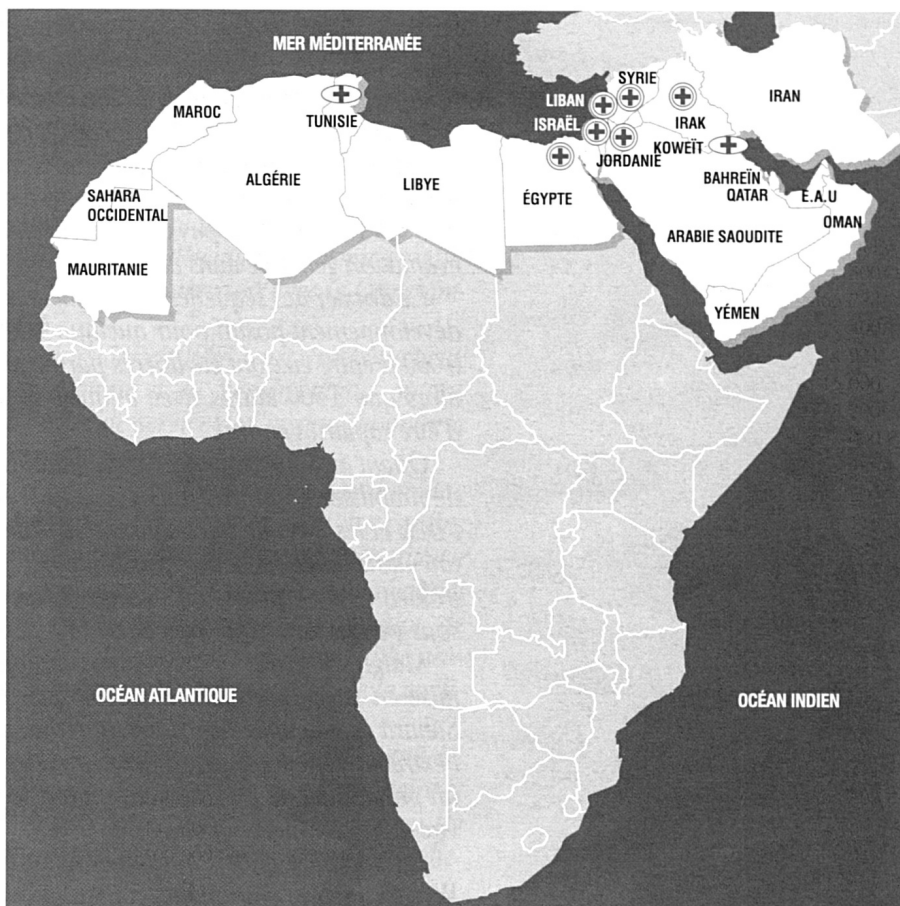
Activités de santé : 6 763 952

Coopération avec les Sociétés nationales : 2 100 818

Promotion/diffusion : 2 113 711

Soutien opérationnel : 2 727 694

Participation aux frais généraux : 2 121 488



⊕ Délégation régionale CICR ⊕ Délégation CICR

CICR / RA 12.98

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1997

Au Moyen-Orient, l'année 1998 a été marquée par une tension croissante en Irak, qui a culminé, en décembre, avec les frappes aériennes américano-britanniques. Parallèlement à cette escalade, les conditions de vie de la population irakienne se sont encore détériorées, et ce problème a été un souci prioritaire pour le CICR. Des programmes de secours importants sur les plans médical et orthopédique, ainsi que pour la fourniture d'eau potable, ont été réalisés. Face à l'ampleur des besoins du pays, il a été décidé, à la fin de l'année, de procéder à une évaluation générale dans ce domaine.

Le dossier des séquelles du conflit entre l'Irak et l'Iran a connu, l'an dernier, un développement positif pour quelque 9 000 prisonniers de guerre. En effet, près de 6 000 d'entre eux ont été libérés par l'Iran et rapatriés sous les auspices du CICR, alors que 3 500 autres, avec lesquels le CICR s'est entretenu en Iran, ont refusé d'être rapatriés en Irak.

Quant aux conséquences humanitaires de la guerre du Golfe, elles ont continué de mobiliser les efforts du CICR, au sein de la Commission tripartite réunissant l'Irak et les pays de la coalition. Les trois séances de 1998 se sont déroulées dans une atmosphère constructive. Toutefois, suite aux frappes aériennes, la délégation irakienne a annoncé, fin décembre, qu'elle ne participerait pas à la séance du sous-comité technique, prévue au tout début de 1999.

Malgré d'intenses négociations diplomatiques, les problèmes découlant de la mise en œuvre de l'Accord d'Oslo, au Proche-Orient, ainsi que la situation au Sahara occidental, en Afrique du Nord, n'ont pu être résolus en 1998. En Algérie, l'extrême violence a persisté. Le sort des victimes dans ces régions est donc resté un grave sujet de préoccupation pour le CICR, qui a intensifié ses démarches en vue d'une solution humanitaire.

En dépit des efforts qui ont conduit à la signature, en octobre, de l'Accord de Wye Plantation entre Israël et l'Autorité palestinienne, sous les auspices actifs des États-Unis, le processus de paix n'a pas progressé de manière substantielle. Vers la fin de l'année, la mise en œuvre de cet Accord s'est trouvée dans l'impasse.

Le CICR a poursuivi ses activités en faveur des populations arabes dans les territoires occupés par Israël. Le traitement des prisonniers et les conséquences humanitaires des implantations ont été des sujets de préoccupation majeurs. Pour le CICR, Israël reste lié par les dispositions de la IV^e Convention de Genève de 1949 jusqu'à l'établissement d'un accord final de paix, conforme au droit international, sur le statut de ces territoires.

Des démarches à très haut niveau ont été faites pour tenter de trouver une solution au problème des prisonniers marocains aux mains du Front Polisario. Ces hommes sont, pour la plupart, en détention depuis plus de vingt ans. Le CICR, qui les visite dans leur quasi-totalité, estime que le rapatriement de tous les prisonniers (d'ailleurs prévu par le plan de règlement des Nations Unies) devrait intervenir, conformément au droit international humanitaire, indépendamment de la ques-

tion du statut des populations sahraouies. Les efforts du CICR ont notamment porté sur l'urgence de ramener dans leurs familles 84 prisonniers, libérés par le Front Polisario en avril 1997 déjà. À la fin de l'année, le CICR a décidé, dans l'attente d'un rapatriement global, de renforcer son assistance médicale auprès des prisonniers. Il a en outre continué de se préoccuper du sort des personnes toujours portées disparues.

Auprès des autorités de l'Algérie, l'institution a réitéré son offre de service, afin de visiter selon ses modalités l'ensemble des lieux de détention, de venir en aide aux victimes et de diffuser le droit humanitaire, en coopération avec le Croissant-Rouge algérien.

Par ailleurs, les délégués du CICR ont poursuivi en 1998 leurs visites de lieux de détention au Bahreïn, en Jordanie, au Koweït et au Yémen, tandis qu'une réponse positive des autorités du Qatar à l'offre de service de l'institution pour la visite des détenus a été reçue à la fin de l'année.

Des progrès spectaculaires ont été enregistrés l'an dernier dans un domaine important : la diffusion du droit humanitaire. Des cours sur le droit des conflits armés ont eu lieu pour la première fois auprès des forces armées et de sécurité en Arabie saoudite, au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. Quant au bureau régional de promotion, basé au Caire, il a développé considérablement la production de matériel d'information pour la télévision et la radio destiné à un vaste public arabophone, portant entre autres sur le droit humanitaire et les principes de la civilisation arabe et de l'islam.

Les milieux gouvernementaux d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont été sensibilisés à la nécessité de mettre en œuvre le droit international humanitaire et de lutter contre les mines antipersonnel. À cet égard, trois pays de la région (la Jordanie, le Qatar et le Yémen) ont ratifié en 1998 le traité d'Ottawa sur l'interdiction de ces armes pernicieuses.



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR ⊕ Mission CICR ⊕ Bureau CICR

CICR / RA 12.98

Proche-Orient

ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉES ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

En juin 1998, Israël a célébré ses cinquante ans d'existence. Cette célébration a été vécue très différemment par la société israélienne et par la population palestinienne, et a donné lieu à de violents affrontements dans les territoires occupés. Les Israéliens ont, pour leur part, continué de manifester des opinions très divergentes sur les négociations israélo-arabes et les moyens de parvenir à la paix. Le processus d'Oslo s'est trouvé de ce fait bloqué jusqu'à l'Accord de Wye Plantation.

Signé le 23 octobre, après d'intenses négociations dans lesquelles le président américain Bill Clinton s'est impliqué personnellement, l'Accord de Wye Plantation prévoit que 13% des territoires occupés en

Cisjordanie doivent être rétrocédés par Israël à l'Autorité palestinienne. L'Autorité palestinienne doit, quant à elle, prendre les mesures nécessaires pour assurer à la population juive une plus grande sécurité. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, la libération de 750 détenus aux mains d'Israël est également prévue.

Le 20 novembre, 250 détenus ont ainsi été libérés par les autorités israéliennes. Des manifestations — parfois violentes — dans toutes les agglomérations de Cisjordanie et de la bande de Gaza ont suivi, marquant le mécontentement de la population par rapport au nombre et à la catégorie des prisonniers élargis.

En décembre, le président des États-Unis, venu au Proche-Orient suite à l'Accord de Wye Plantation, a fait une visite officielle en Israël. Il s'est également rendu (pour la première fois) dans la partie de la bande de Gaza sous autonomie palestinienne.

Après un premier retrait d'une fraction des territoires occupés, Israël a marqué à nouveau un temps d'arrêt dans la mise en œuvre de l'Accord. À cette même

période, le gouvernement de Benjamin Nétanyahou a été mis en minorité, et la tenue d'élections anticipées était prévue en 1999. Le processus semblait donc à nouveau dans l'impasse à la fin de l'année.

Dans les territoires occupés depuis 31 ans par Israël, l'année écoulée a été ponctuée de périodes de calme relatif et de flambées de violence.

Le CICR considère que, jusqu'à l'établissement d'un accord final sur le statut des territoires, conforme au droit international, Israël demeure lié par les dispositions de la IV^e Convention de Genève de 1949, en particulier en ce qui concerne les pouvoirs exécutifs et administratifs que cet État exerce effectivement.

L'importance du mandat d'intermédiaire neutre du CICR a été concrétisée en 1998 par l'opération de rapatriement de dépouilles mortelles et de détenus libérés des prisons israéliennes, ainsi que du centre de détention de Khiam, au Sud-Liban occupé, qui a eu lieu en juin (voir ci-après et sous *Liban*).

Pour le CICR, présent depuis 1967 dans la région, le traitement des prisonniers et les conséquences humanitaires des implantations ont constitué des sujets de préoccupation majeurs. L'institution est intervenue de manière répétée auprès du gouvernement israélien, afin qu'il se conforme au droit international humanitaire et qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire cesser les violations de la IV^e Convention de Genève. Malgré ses démarches, le CICR n'a pas pu constater d'amélioration de la situation humanitaire.

Le directeur des opérations du CICR, accompagné du délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, s'est rendu en Israël du 29 mai au 2 juin. Il y a rencontré le directeur général du ministère des Affaires étrangères, entouré de proches collaborateurs. Les entretiens ont porté sur les activités du CICR et les problèmes qu'il rencontre.

Par ailleurs, quelques attentats à la bombe ont été commis contre des civils israéliens. Ces actes indiscriminés représentent une violation du droit international humanitaire. Le CICR a, une fois de plus, appelé au respect des règles les plus élémentaires de ce droit.

Suite à plusieurs résolutions³ de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptées en 1997 et 1998, la Confédération suisse, État dépositaire des Conventions de Genève de 1949, a convoqué en 1998 une conférence d'experts sur les problèmes généraux d'application de la IV^e Convention de Genève⁴. Tenue du 27 au 29 octobre à Genève, elle a réuni les représentants de 117 États parties, ainsi que 15 observateurs. À la demande des autorités helvétiques, le CICR avait préparé un rapport sur le sujet. Les participants ont réaffirmé que les Conventions de Genève constituaient une protection valable pour la population civile en temps de conflit armé.

³ Résolutions ES-10/4 du 13 novembre 1997 et ES-10/5 du 17 mars 1998, notamment.

⁴ Voir p. 321.

*préoccupation profonde
du CICR*

ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉS ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

Dépenses totales en 1998
CHF 12 056 942



*civils dans les
territoires occupés*

Auparavant, du 9 au 11 juin, des représentants israéliens et palestiniens s'étaient rencontrés à Genève, sous l'égide du gouvernement suisse et en présence du CICR.

Les problèmes humanitaires concernant la population civile protégée par la IV^e Convention de Genève sont restés importants en 1998. Les difficultés d'accès au marché du travail, les restrictions imposées aux échanges commerciaux, les mesures de bouclage ont été des facteurs préjudiciables — non seulement dans l'immédiat, mais aussi à long terme — pour la vie économique. L'expansion des colonies, en violation de la IV^e Convention de Genève, a continué.

En Cisjordanie, de nombreux affrontements ont eu lieu, faisant des morts et des blessés (notamment en mars, en mai et à la fin de l'année) dans la région d'Hébron et de Jérusalem ; la séparation est restée le lot de milliers de familles ; des personnes ont été maintenues en détention en-dehors des territoires occupés, en violation de la IV^e Convention de Genève ; les destructions de maisons et les expropriations ont été nombreuses, surtout dans les zones entièrement sous contrôle des autorités israéliennes ; plusieurs dizaines de familles bédouines ont dû quitter leurs lieux d'habitation, alors que leurs tentes étaient détruites et leurs troupeaux confisqués ; d'autres mesures, telles que la révocation du droit de résidence (à Jérusalem-Est), la confiscation des papiers d'identité, les transferts forcés, ont également été prises tout au long de l'année à l'encontre des populations protégées.

Le CICR a déployé tous ses efforts pour tenter d'améliorer le sort des civils vivant dans les territoires occupés. Malgré ses interventions auprès du gouvernement israélien, il n'a pas obtenu le plein respect du droit international humanitaire. De très nombreux cas de violations de la IV^e Convention de Genève ont été rapportés aux autorités.

visites de détenus en Israël

Le CICR a poursuivi, en 1998, ses visites de lieux de détention en Israël. Il a effectué, dès juillet, une série complète de visites dans les 18 lieux de détention principaux et remis, en août, un rapport périodique aux autorités. Les délégués du CICR ont eu régulièrement accès à quelque 3 600 détenus, dont 975 ont été vus sans témoin pour la première fois. Des recommandations ont été soumises aux autorités pénitentiaires, visant à l'amélioration du traitement et des conditions de détention.

Une attention particulière a été portée au traitement des personnes sous interrogatoire. Le CICR a parfois rencontré des obstacles pour visiter ces personnes dans les délais prévus selon l'accord relatif à cette catégorie de détenus, signé avec les autorités.

En 1998, le CICR n'avait toujours pas obtenu l'accès à deux ressortissants libanais détenus par Israël depuis 1989 et 1994, respectivement. En revanche, un troisième détenu d'origine libanaise a été visité pour la première fois en mai, deux ans après son arrestation.

Comme par le passé, le CICR a continué de financer et d'organiser (en coopération avec le « Croissant-Rouge palestinien ») les visites des familles de détenus dans les prisons israéliennes.

Un verdict de 1997 de la Haute Cour israélienne a été rendu public en 1998. Selon ce jugement, la détention de certains détenus libanais au-delà de leur peine comme monnaie d'échange est permise. Cette décision, qui revient à garder ces prisonniers en otages, est une violation des Conventions de Genève. Le CICR a réitéré, en vain, ses démarches auprès des autorités pour obtenir qu'il soit mis fin à cette pratique.

décision de la Haute Cour

Avec la délégation du CICR au Liban, la délégation en Israël a participé, le 25 juin, au rapatriement des dépouilles mortelles d'un militaire israélien et de 40 combattants libanais. Le lendemain, dix personnes incarcérées dans des prisons en Israël et 50 détenus du centre de détention de Khiam, au Sud-Liban occupé, ont été libérés et remis au CICR.

*rapatriement de détenus
et de dépouilles mortelles*

Le CICR était en contact depuis septembre 1997 avec les autorités libanaises et israéliennes, et, en sa qualité d'intermédiaire neutre, il a transmis des messages entre les parties. L'institution est restée à la disposition des parties pour faire la lumière sur le sort des soldats israéliens et des combattants arabes toujours portés disparus au combat au Liban.

Suite à l'opération de rapatriement, le CICR a pu recommencer à visiter le centre de détention de Khiam, dont l'accès avait été suspendu en septembre 1997 par les autorités responsables.

En 1998, le CICR a continué de servir d'intermédiaire neutre entre Israël et les pays avec lesquels ce dernier n'a pas de relations diplomatiques ni d'accords de paix.

intermédiaire neutre

Le CICR est également intervenu comme intermédiaire neutre lors des affrontements dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, en facilitant les évacuations médicales d'urgence (voir plus loin, sous « *Croissant-Rouge palestinien* »).

Le problème majeur depuis une trentaine d'années pour la population syrienne vivant sur le plateau du Golan occupé par Israël est la séparation des familles. Le CICR, par ses délégations en Israël et en Syrie, a continué d'œuvrer, en sa qualité d'intermédiaire neutre, pour venir en aide aux civils protégés par la IV^e Convention de Genève. Il a notamment facilité le passage des personnes devant traverser la ligne de démarcation pour des raisons humanitaires.

*plateau syrien du Golan
occupé*

Le CICR a renouvelé l'an dernier ses démarches, afin que les forces israéliennes et la milice de l'Armée du Sud-Liban (ASL), qui combat à leurs côtés dans la zone du Sud-Liban occupé, observent les dispositions du droit international humanitaire, et que toutes les parties impliquées dans la région respectent les règles de conduite des hostilités.

Sud-Liban occupé

À la demande de l'Autorité palestinienne, le CICR visite les lieux de détention civils et militaires. L'institution effectue les visites selon les modalités décrites dans un protocole d'accord signé en 1996 avec l'Autorité palestinienne. En 1998, les délégués ont visité 2 800 détenus dans une quarantaine de lieux à Gaza et en Cisjordanie.

*détenus dans les territoires
autonomes*

*rétablissement des liens
familiaux*

*diffuser le message
humanitaire*

projets bilatéraux

Les bureaux du CICR dans les territoires occupés et les territoires autonomes ont assuré la transmission de messages Croix-Rouge entre familles dispersées, émis des certificats de détention en vue de démarches administratives ou facilité les déplacements de Palestiniens pour diverses raisons (visites de parents détenus, mariages, décès, pèlerinages, études dans les universités arabes, par exemple).

Les activités visant à faire mieux connaître et comprendre le droit humanitaire et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été considérablement développées en 1998, tant en Israël, dans les territoires occupés que dans les territoires autonomes.

En Israël, un juriste du CICR a donné un cours sur le droit international humanitaire à l'Université hébraïque de Jérusalem. En outre, le CICR a été invité à présenter aux étudiants en droit de cette université l'éthique de l'institution quant au respect de la dignité humaine dans les lieux de détention.

Deux exposés sur le droit des conflits armés ont été donnés en juin à l'École d'état-major de Tel-Aviv par le responsable de la diffusion aux forces armées basé à Genève. Une cinquantaine d'officiers des forces armées israéliennes les ont suivis.

Une table ronde sur les activités du CICR dans les territoires occupés et les territoires autonomes a réuni des représentants de l'administration civile israélienne et des délégués.

Dans les territoires autonomes, des cours ont été introduits dans le cursus de sept universités palestiniennes à Gaza et en Cisjordanie. De même, les règles du droit humanitaire ont été enseignées aux membres du *Palestinian Preventive Security Service*. Une série de conférences sur le droit international humanitaire a également été présentée aux membres du département du *Planning and International Cooperation*.

Selon l'Accord de Séville de 1997, le CICR assume la responsabilité et la coordination des activités du Mouvement dans les territoires occupés et les territoires autonomes.

Des Sociétés nationales ont, comme l'année précédente, mené dans les territoires occupés des projets bilatéraux sous l'égide du CICR. La Croix-Rouge australienne a établi un rapport d'évaluation du programme *Women's Development Project*, lancé depuis 1996 à Gaza, afin de déterminer la suite à lui donner pour les trois prochaines années. La Croix-Rouge néerlandaise a, pour sa part, assuré le soutien financier⁵ et fourni une assistance matérielle et médicale pour les sept hôpitaux et dispensaires du « Croissant-Rouge palestinien » en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elle a en outre soutenu les programmes de soins de santé primaires (notamment formation de personnel et techniques de gestion) de la Société.

⁵ Ce programme est financé par ECHO (*European Community Humanitarian Office – Office humanitaire de la Communauté européenne*).

Le CICR et le « Croissant-Rouge palestinien » ont signé, le 17 février, un protocole d'accord fixant le cadre et les modalités de la coopération pour 1998. Comme les années précédentes, le CICR a continué de soutenir le service d'ambulances de la Société (frais de fonctionnement et d'équipement).

Un effort particulier a été fait pour mettre sur pied, à Gaza, un service médical d'urgence de la branche du « Croissant-Rouge palestinien ». Du personnel a été recruté et formé dans un centre nouvellement créé, alors que le service d'ambulances de Gaza a été repris par le « Croissant-Rouge palestinien ». Sept ambulances⁶ ont été entièrement équipées. Les systèmes de communication ont été améliorés dans le but d'assurer une véritable « chaîne d'évacuation » des blessés lors d'affrontements, depuis leur prise en charge jusqu'à leur admission à l'hôpital.

Le CICR a soutenu le centre de documentation de la Société. Des cours sur les techniques de la communication ont été donnés aux branches locales. Une campagne sur le respect de l'emblème a été organisée par la Société à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai.

Comme précédemment, le CICR a continué de soutenir la banque du sang du *Magen David Adom*, en fournissant des équipements médicaux. Le 4 novembre, le CICR a été invité à l'inauguration officielle du centre de transfusion sanguine, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Société.

Les efforts pour faciliter le dialogue et la coopération entre le « Croissant-Rouge palestinien » et le *Magen David Adom* ont été poursuivis en 1998. À cet égard, des cours ont été organisés par le CICR en Cisjordanie et à Gaza pour le personnel des deux Sociétés.

*coopération avec le
« Croissant-Rouge
palestinien »*

*coopération avec le
Magen David Adom*

⁶ Deux véhicules ont été financés par ECHO, un par la *Düsseldorf Staatskanzlei* et quatre par le CICR.

EN 1998, LE CICR A :



- effectué 216 visites dans 32 lieux de détention relevant des autorités israéliennes, au cours desquelles il a visité régulièrement 3 600 personnes protégées par la IV^e Convention de Genève, dont 975 ont été vues sans témoin pour la première fois ;
- participé, les 25-26 juin, au rapatriement des dépouilles mortelles d'un soldat israélien et de 40 combattants libanais, ainsi qu'à la libération et au retour chez eux de 10 détenus libérés des prisons israéliennes et de 50 détenus libérés du centre de détention de Khiam, au Sud-Liban occupé ;
- organisé, en coopération avec le « Croissant-Rouge palestinien » 113 629 visites familiales aux détenus ;
- émis, authentifié ou reproduit 15 151 certificats de détention ;
- rétabli et maintenu le contact entre des détenus incarcérés dans des établissements israéliens et leur famille par la transmission de 5 294 messages Croix-Rouge ;
- fourni aux détenus du matériel éducatif et de loisirs ;



- rétabli et maintenu le contact entre des habitants d'Israël, des territoires occupés et des ter-

ritoires autonomes, d'une part, et leur famille résidant dans des pays n'entretenant pas de relations diplomatiques avec Israël, d'autre part ;

- traité 40 demandes de recherches ;
- organisé des transferts entre le plateau du Golan occupé par Israël et la Syrie⁷ ;



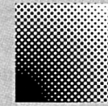
- entrepris des démarches auprès des autorités compétentes pour leur rappeler leurs obligations à l'égard de la IV^e Convention de Genève en ce qui concerne les civils dans les territoires occupés ;



- fourni 84 tentes à des personnes dont les maisons avaient été détruites par les forces de sécurité israéliennes, dans les territoires occupés ;



- fourni du matériel pour la banque du sang du *Magen David Adom* ;
- participé à un séminaire organisé par le *Magen David Adom* pour ses cadres ;
- organisé, pour faciliter le dialogue et la coopération entre le « Croissant-Rouge palestinien » et le *Magen David Adom*, des cours en Cisjordanie et à Gaza, pour le personnel des deux Sociétés ;



- donné un cours sur le droit humanitaire à l'Université hébraïque de Jérusalem ;
- présenté le droit des conflits armés à quelque 50 officiers des forces armées israéliennes de l'École d'état-major de Tel-Aviv ;
- mené une table ronde sur les activités du CICR dans les territoires occupés et les territoires autonomes, qui a réuni des représentants de l'administration civile israélienne et des délégués.

⁷ Voir pp. 286-287.

EN 1998, LE CICR A :



- effectué 256 visites dans 39 lieux de détention des services de sécurité palestiniens, au cours desquelles il a visité environ 2 800 détenus, dont 1 731 sans témoin ;
- fourni aux détenus du matériel éducatif et de loisirs ;



- soutenu les programmes du « Croissant-Rouge palestinien » dans le domaine des soins aux blessés (soutien du service d'ambulances et formation de personnel) ;
- contribué à la mise sur pied d'un service d'urgence (évacuation et traitement des blessés) du « Croissant-Rouge palestinien » à Gaza, notam-

ment en équipant 7 ambulances, en développant ses systèmes de communication, et en formant du personnel spécialisé ;

- organisé à l'occasion du 8 mai un concours de dessin, en coopération avec le centre communautaire polyvalent du « Croissant-Rouge palestinien », auquel ont participé 400 enfants à Khan Younis.

JORDANIE

L'année 1998 a été marquée par l'absence prolongée du roi Hussein, hospitalisé de juin à décembre aux États-Unis. Le souverain est décédé à Amman le 7 février 1999.

Les activités du CICR en 1998 ont concerné, comme les années précédentes, les domaines suivants : visites des lieux de détention, maintien et rétablissement des liens familiaux avec les territoires occupés par Israël, diffusion du droit international humanitaire et coopération avec le Croissant-Rouge jordanien.

La délégation du CICR dans la capitale jordanienne est restée la base logistique pour ses activités d'assistance en Irak. Son rôle a été particulièrement important en décembre, suite aux frappes aériennes lancées contre ce pays.

visites de détenus

Le CICR avait suspendu ses visites au GID* le 13 octobre 1997, l'accès à des détenus incarcérés dans ce lieu de détention ayant été refusé à ses délégués. Des démarches au plus haut niveau avaient été entreprises immédiatement. Elles ont été renouvelées au début de 1998. Le CICR a pu reprendre ses visites régulières au GID le 11 février, mis à part une interruption intervenue entre le 11 mai et le 16 juin.

Les délégués du CICR ont continué de visiter régulièrement sept autres lieux de détention dépendant du *Public Security Directorate* et du *Military Intelligence Directorate*. Ils ont visité en août la prison de Jafer, dans le sud du pays, suite à sa réouverture.

*rétablissement des liens
familiaux*

Le CICR a poursuivi ses activités en faveur des familles jordaniennes et palestiniennes qui ont des proches détenus en Israël et dans les territoires occupés, ainsi qu'au Koweït, suite à la guerre du Golfe.

Le CICR a assuré la transmission de messages Croix-Rouge et de documents officiels ; il a organisé, en coopération avec le Croissant-Rouge jordanien, des transferts de cas médicaux urgents en ambulance de part et d'autre du Jourdain. En coordination avec le HCR*, le CICR a établi des documents de voyage pour des réfugiés n'ayant pas de papiers d'identité et devant se rendre dans un pays d'accueil.

*diffuser le droit international
humanitaire*

La coopération entamée avec le Croissant-Rouge jordanien et le ministère de l'Éducation a été concrétisée en 1998 par l'introduction de textes sur le droit humanitaire pour les élèves des classes terminales du secondaire. Un chapitre de onze pages sur l'histoire de la Croix-Rouge depuis sa fondation en 1863⁸ a en outre été inséré dans les manuels d'histoire des candidats au *tawjihi*, l'équivalent du baccalauréat.

⁸ Le Croissant-Rouge a été officiellement reconnu en 1929.

* GID : *General Intelligence Directorate*.

* HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

EN 1998, LE CICR A :



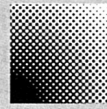
- effectué 42 visites à 454 détenus de sécurité dans 8 lieux de détention ; enregistré 357 d'entre eux pour la première fois ;
- permis l'échange de 543 messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille ;
- organisé, en mai, une visite au Koweït pour les familles (25 personnes) dont un parent était détenu dans ce pays ;
- rapatrié, le 7 mai, 5 détenus jordaniens libérés par les autorités koweïtiennes ;
- organisé, en octobre, une visite pour 12 familles (21 personnes) de détenus aux mains d'Israël ;



- rétabli et maintenu les contacts entre familles vivant en Jordanie et leurs proches détenus en Israël et au Koweït par la transmission de 951 messages Croix-Rouge ;
- rétabli et maintenu les contacts entre les familles jordaniennes dispersées suite à divers conflits par l'échange de 67 messages Croix-Rouge ;
- assuré la transmission de 37 documents officiels pour des familles séparées de leurs proches résidant dans les territoires occupés par Israël ou dans les territoires autonomes ;
- établi des documents de voyage pour 357 personnes, la plupart de nationalité irakienne ;
- émis 261 certificats de détention relatifs aux détenus en Israël et dans le cadre des conséquences de la guerre du Golfe ;



- organisé, les 15-16 avril, un atelier de formation pour 77 membres du siège et des branches du Croissant-Rouge et 26 fonctionnaires du ministère de l'Éducation ;



- formalisé l'introduction, dans les manuels des écoliers des classes terminales du secondaire, de textes sur le droit international humanitaire, et, pour les candidats au *tawjihi* (baccalauréat), d'un chapitre de 11 pages sur l'histoire de la Croix-Rouge ;
- donné, en mai et en novembre, des cours sur le droit des conflits armés à, respectivement, 144 et 30 stagiaires de l'École d'état-major d'Amman (et de 12 autres pays) ;
- organisé une journée d'information sur le même sujet pour 28 femmes recrues de l'Académie militaire de Zarka ;
- présenté, en novembre, le CICR et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à 110 officiers de police ;



- participé, à Amman en juillet, à une conférence organisée par l'ONG *Landmine survivors network*, en coopération avec le Croissant-Rouge jordanien, sur les problèmes liés à la survie des victimes de mines.

Plusieurs cours et séances d'information sur le droit des conflits armés ont été organisés en mai et en novembre pour des membres des forces armées et de police.

La délégation du CICR à Amman a été invitée par l'*Institute of Diplomacy* à présenter un exposé sur le droit international humanitaire et les forces de maintien de la paix à des officiers de différentes unités des forces armées du royaume.

*une conférence sur la survie
des victimes de mines*

Les 11 et 12 juillet, le président du CICR a participé à Amman à une conférence sur le problème de la survie des victimes des mines antipersonnel. Placée sous les auspices de la reine Noor et organisée par l'organisation non gouvernementale *Landmine survivors network* en coopération avec le Croissant-Rouge jordanien et la Société haschémite de charité, cette réunion était la première du genre au Moyen-Orient. Elle visait à mobiliser les États de la région sur la question de l'aide aux victimes de mines et sur le traité d'Ottawa. Le 13 novembre, la Jordanie a ratifié le traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

*coopération avec la Société
nationale*

Les 22 et 23 septembre a eu lieu la 28^e Conférence des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge. Le vice-président permanent du CICR et le délégué général du CICR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, accompagnés des chefs des délégations de la région, y ont représenté l'institution. Le 24 septembre, le président du CICR s'est rendu à Amman pour la célébration solennelle du 50^e anniversaire du Croissant-Rouge jordanien.

Le CICR a participé, en automne, au premier séminaire régional, organisé par le Croissant-Rouge jordanien et l'Université du Wisconsin sur la préparation aux catastrophes. Il a réuni 25 participants venus de différents pays arabes et asiatiques.

LIBAN

La politique intérieure du Liban a été marquée en 1998 par un retour vers la normalité. En effet, pour la première fois depuis 35 ans, des élections municipales se sont déroulées en juin ; en novembre, le général Émile Lahoud a été élu président de la République, succédant à Élias Hraoui. Fin novembre, le premier ministre libanais, Rafik Hariri, a démissionné. Le 2 décembre, Sélim Hoss lui a succédé.

En ce qui concerne la résolution 425 des Nations Unies, demandant le retrait sans condition d'Israël du Sud-Liban, le gouvernement israélien a annoncé, en avril, qu'il était prêt à l'appliquer ; toutefois cette application devait intervenir en dehors d'un accord formel de paix et moyennant des assurances quant à la sécurité de la frontière nord d'Israël. Le gouvernement libanais a rejeté cette proposition, arguant que la résolution 425 prévoyait un retrait sans condition.

Les opérations militaires au Sud-Liban ont connu une intensification durant le premier semestre de l'année. La présence sur le terrain du groupe de surveillance de l'accord du 26 avril 1996⁹, mis en place suite à l'opération « Raisins de la colère » (avril 1996)¹⁰ pour engager les parties au conflit à mieux respecter les règles du droit de la guerre, a constitué un élément de modération dans les combats. Le nombre des victimes civiles a nettement diminué par rapport à l'année précédente.

En août, pour la première fois depuis l'accord du 26 avril 1996, des roquettes ont été lancées depuis le Sud-Liban sur le nord d'Israël, faisant douze blessés. À la fin de l'année, la situation au Sud-Liban restait tendue.

Dans la Bekaa-Ouest, plusieurs raids aériens ont été lancés en cours d'année par l'armée israélienne contre des positions présumées de combattants palestiniens. Ces opérations ont engendré des pertes dans la population civile. Le 22 décembre, une femme palestinienne et ses six enfants ont été tués lors d'une attaque de l'aviation israélienne, qualifiée d'erreur par les autorités d'Israël. Le lendemain, le Hezbollah a lancé plusieurs roquettes contre la localité israélienne de Kyriat Shmona, qui ont fait 13 blessés. Ces incidents ont donné lieu à un regain de tension dans la région. Le CICR a entrepris des démarches auprès des deux parties pour leur rappeler la nécessité de respecter les civils lors d'opérations militaires.

Depuis plus de vingt ans, la population du Sud-Liban (région dont une partie est occupée par Israël) est directement affectée par le conflit. Elle est exposée non seulement aux dangers résultant des hostilités, mais aussi à diverses violations du droit international humanitaire (par exemple, détentions arbitraires, déportations hors de la zone occupée, destructions de maisons). Par ailleurs, les problèmes

regain de tension dans la Bekaa

protection de la population civile

⁹ Ce groupe est constitué de représentants américains, français, israéliens, libanais et syriens.

¹⁰ Voir le *Rapport d'activité 1996* du CICR, p. 240-241.

d'accès aux champs (souvent situés dans des zones dangereuses), le bouclage temporaire de certains villages ou la difficulté d'avoir accès à des soins médicaux ont des conséquences dramatiques pour les habitants, tant sur le plan économique que sur ceux de la sécurité ou de la santé.

L'institution a approché toutes les parties au conflit, afin qu'elles respectent les dispositions du droit international humanitaire et épargnent les biens et les personnes civiles. Ses délégués sur le terrain ont, comme précédemment, recueilli les allégations de violations des Conventions de Genève. Lorsque nécessaire, le CICR a négocié avec les diverses parties au conflit les conditions de sécurité nécessaires pour que ses délégués puissent accéder aux villages isolés par les combats. Outre les secours médicaux aux structures de la région, des colis familiaux, des ustensiles de cuisine et des couvertures ont été distribués pour les victimes des affrontements dans les zones proches de la ligne de front.

*rapatriement de corps et
libération de détenus*

Le CICR a participé le 25 juin, en tant qu'intermédiaire neutre, au rapatriement des dépouilles mortelles d'un soldat israélien et de 40 combattants libanais. Les dépouilles mortelles ont été transportées à bord d'un avion mis à disposition par les autorités françaises. Elles ont ensuite été remises par le CICR aux représentants de leurs pays respectifs.

Le lendemain, dix personnes incarcérées dans des prisons en Israël et 50 détenus du centre de détention de Khiam ont été libérés et remis au CICR. Tous les détenus avaient pu s'entretenir sans témoin avec les délégués de l'institution, afin d'exprimer leur choix quant à leur destination. Cinquante-cinq détenus ont été transférés par le CICR à Kfar Falous, au nord de la zone occupée, où ils ont été remis aux autorités libanaises.

Le CICR était en contact depuis septembre 1997 avec les autorités israéliennes et libanaises, ayant été sollicité d'agir comme intermédiaire neutre pour transmettre les messages entre les parties¹¹.

reprise des visites à Khiam

Après neuf mois d'interdiction de visite, le CICR a eu de nouveau accès, le 7 juillet 1998, aux détenus protégés par la IV^e Convention de Genève, incarcérés dans le centre de détention de Khiam, au Sud-Liban occupé par Israël. Les visites des familles à leurs parents en détention et la transmission de messages Croix-Rouge, suspendues également par les autorités israéliennes durant la même période, ont été à nouveau autorisées dès le 9 juillet. Seuls des colis avaient pu être remis à l'intention des détenus entre septembre 1997 et juin 1998.

Le 19 janvier, un ressortissant libanais, libéré après dix ans de détention en Israël, a été rapatrié par les soins du CICR.

Le CICR a ramené à Beyrouth, le 3 septembre, une détenue libérée du centre de détention de Khiam.

¹¹ Voir pp. 270-276.

De nombreuses familles sont restées dispersées en 1998, du fait de l'occupation du sud du pays par Israël. Aussi l'intermédiaire du CICR a-t-il continué d'être nécessaire pour la transmission de messages et de colis familiaux (notamment destinés aux ressortissants libanais détenus par Israël), ainsi que pour les transferts et/ou rapatriements de civils ou de détenus libérés à travers la ligne de front.

rétablissement des liens familiaux

En 1998, après plus d'un demi-siècle d'exil, des milliers de Palestiniens vivaient toujours dans des conditions précaires dans des camps au Liban, dans l'attente d'une solution politique.

réfugiés palestiniens

Le CICR a continué d'apporter un soutien aux infrastructures médicales des camps (fourniture de médicaments et de matériel d'urgence).

Devant la recrudescence des combats, l'assistance médicale est restée prioritaire le long de la ligne de front et dans la zone de sécurité. Par ses neuf cliniques mobiles, le CICR a continué de fournir un soutien important aux villages isolés, dont la population ne pouvait avoir accès à des soins médicaux. Deux villages supplémentaires ont été desservis, portant à dix le nombre de localités régulièrement visitées par les équipes du CICR.

assistance médicale

Le CICR a fourni de l'assistance médicale à des hôpitaux, des dispensaires et des postes de premiers secours sur la ligne de front, ainsi qu'à des hôpitaux et dispensaires dans les camps palestiniens. Suite au regain de tension au Sud-Liban et dans la Bekaa, des distributions ponctuelles de matériel médical et chirurgical d'urgence ont été faites dans ces deux régions.

La réparation d'une conduite d'eau à Kfar Falous, près de Saïda, endommagée suite aux combats, a pu être réalisée en octobre. En revanche, les travaux à la source et sur les canalisations de Nabaa Tassi, près de Nabatiyeh, n'ont pu être effectués, en dépit de multiples négociations avec toutes les parties pour obtenir les conditions de sécurité nécessaires. Les 46 villages dépendant de cette source ont dû continuer de s'approvisionner en eau potable uniquement à partir de citernes.

assainissement

Dans les zones affectées par le conflit, le CICR a maintenu son soutien aux activités opérationnelles de la Croix-Rouge libanaise. Cet appui a porté notamment sur les services de premiers secours de la Société nationale (formation, fourniture de matériel, entre autres), sur la maintenance de son réseau d'ambulances et sur la fourniture d'une aide médicale.

coopération avec la Société nationale

Du 25 au 29 juin a eu lieu près de Beyrouth le *Youth Leadership Training Course*, un cours régional organisé par le bureau à Amman de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec la collaboration de la Croix-Rouge libanaise.

Le CICR a donné, en février et en août, des cours sur le droit des conflits armés pour les forces armées libanaises.

La délégation a été invitée à participer, le 21 février, à un atelier sur le « développement de la coopération pour se protéger du danger des mines au Liban », organisé par l'Université Balamand à Achrafieh, près de Beyrouth, sous les auspices du ministère de la Santé. Il a réuni quelque 150 participants provenant des

diffuser le droit humanitaire

milieux universitaire et militaires, ainsi que des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales.

Un colonel de l'armée libanaise a, pour sa part, suivi un cours de droit humanitaire à l'Institut international de droit humanitaire à San Remo (Italie), en mars. Enfin, un professeur de droit international a participé à un séminaire sur le droit international humanitaire, organisé en août par l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève.

Pour les médias, l'accent a été mis sur le domaine audiovisuel : des spots ont été produits sur les enfants et la guerre, les prisonniers de guerre et les mines antipersonnel. Les chaînes de télévision et de radio les ont diffusés tout au long du mois de septembre.

EN 1998, LE CICR A :



- effectué 20 visites à 202 détenus au centre de détention de Khiam, dont 102 ont été visités sans témoin pour la première fois ;
- assuré le transfert, en juin, de 10 personnes qui étaient détenues en Israël et de 50 détenus du centre de détention de Khiam libérés par l'Armée du Sud-Liban ;
- rapatrié les dépouilles mortelles d'un soldat israélien et de 40 combattants libanais dans leurs pays respectifs ;
- rapatrié, en janvier, 1 détenu libanais libéré par les autorités israéliennes ;
- ramené chez lui, en juillet, 1 berger qui, s'étant égaré à la fin juin, avait été capturé par le Hezbollah à la limite de la zone de sécurité ;
- ramené à Beyrouth, en septembre, 1 détenue libérée du centre de détention de Khiam ;
- organisé, au centre de Khiam, 487 visites de familles de détenus ;
- émis 642 certificats de détention ;



- entrepris, chaque fois que cela était nécessaire, des démarches auprès des parties au conflit pour leur rappeler le respect du droit humanitaire envers les civils ;



- distribué 5 439 messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille ;



- fourni une assistance ponctuelle aux victimes du conflit en distribuant au total 4 158 colis familiaux et 6 195 couvertures ;



- fourni une assistance médicale à 16 hôpitaux, 27 dispensaires et divers postes de premiers secours de la zone de sécurité occupée par Israël et le long de la ligne de front et à quelque 20 établissements dans le reste du pays, notamment dans la Bekaa ;
- donné, par ses 9 cliniques mobiles, des consultations dans 10 villages isolés de la ligne de front ;
- fourni une assistance à 5 hôpitaux et 18 dispensaires dans les camps de réfugiés palestiniens ;

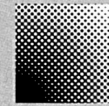


- réparé, en octobre, une conduite d'eau endommagée par les combats, à Kfar Falous, au Sud-Liban ;



- soutenu la capacité opérationnelle de la Croix-Rouge libanaise dans les régions affectées par le conflit ;
- participé, en juin, à un cours organisé par le bureau de la Fédération à Amman sur la formation de secouristes, qui a réuni 26 participants de Sociétés nationales de la région et du Golfe ;

- présenté, avec la Société nationale, un stand à la foire industrielle de Saïda ;



- organisé, du 10 au 16 février, un cours sur le droit des conflits armés à l'intention de 9 instructeurs de l'École d'état-major de l'armée libanaise ;
- présenté, en août, à 30 officiers les activités de l'institution, ainsi que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et son emblème ;
- produit, pour les chaînes de radio et de télévision, des spots sur divers sujets relatifs au droit humanitaire et aux dangers des mines ;



- participé, en février, à un atelier sur le « développement de la coopération pour se protéger du danger des mines au Liban », organisé par l'Université Balamand, en coopération avec le ministère de la Santé.

SYRIE

Comme les années précédentes, les tâches du CICR en République arabe syrienne ont principalement été liées en 1998 aux conséquences humanitaires du conflit israélo-arabe, d'une part, et à la diffusion du droit international humanitaire, d'autre part.

Le CICR a continué d'agir en tant qu'intermédiaire neutre en faveur des populations syriennes du plateau du Golan occupé par Israël, protégées par la IV^e Convention de Genève. Le dialogue entre Israël et la République arabe syrienne à propos du Golan occupé n'avait pas repris à la fin de l'année.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité, le 25 novembre, la prorogation du mandat de la FNUOD* jusqu'au 31 mai 1999.

Pour les familles dispersées, qu'il s'agisse de ressortissants syriens ou de réfugiés palestiniens, le CICR a transmis des messages familiaux avec leur parenté dans des pays tiers ou dans les territoires occupés par Israël ; il a assuré le rapatriement de prisonniers libérés par Israël et le passage de civils à travers la ligne de démarcation ; enfin, il a émis des documents de voyage pour des réfugiés dont la réinstallation était acceptée dans des pays d'accueil.

Tout au long de l'année, la délégation du CICR a maintenu des contacts réguliers avec les autorités syriennes. Des relations suivies ont été entretenues avec les représentants de divers groupes palestiniens présents dans la capitale.

rapatriements

Quatre ressortissants syriens qui étaient détenus en Israël ont été libérés en 1998. Le CICR a assuré leur rapatriement, respectivement en février pour trois d'entre eux, et en mai pour le quatrième. Ces opérations se sont déroulées avec le soutien logistique de la FNUOD et de l'ONUST*.

Comme précédemment, le CICR a coopéré avec le HCR, pour fournir des documents de voyage à des réfugiés irakiens acceptés pour réinstallation dans des pays tiers. À cet effet, le délégué du CICR s'est rendu dans le camp de Al-Houl dans le nord-est du pays.

appareillage orthopédique

Grâce à une presse hydraulique offerte en 1997 par le Fonds spécial du CICR en faveur des handicapés, le centre d'appareillage orthopédique du « Croissant-Rouge palestinien » à Damas a pu accélérer sa production. Des composants et des cannes anglaises ont été produits à base de polypropylène, un matériau léger et bon marché.

Selon un accord passé avec le « Croissant-Rouge palestinien » et le CICR, la Croix-Rouge allemande a pris en charge les frais de fonctionnement du centre orthopédique situé dans le camp de Yarmouck, à Damas.

* FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant.

* ONUST : Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve.



– organisé, avec le soutien logistique de la FNUOD, le rapatriement de 4 détenus syriens libérés par Israël (en février pour 3 d'entre eux, en mai pour 1 détenu) ;



- organisé 404 transferts d'étudiants et de pèlerins entre la Syrie et le plateau du Golan occupé par Israël ;
- transmis 554 messages Croix-Rouge entre familles séparées ;
- émis des documents de voyage pour 376 réfugiés, la plupart de nationalité irakienne, acceptés dans des pays tiers ;
- émis 19 certificats de détention ;



– soutenu, par une assistance technique et en matériel, le centre d'appareillage orthopédique du « Croissant-Rouge palestinien » à Damas, lequel était financé par la Croix-Rouge allemande ;



– financé la publication de deux brochures, l'une sur les notions de base des premiers secours et les règles essentielles du droit humanitaire, et l'autre sur les activités de la Société nationale ; financé le stand du Croissant-Rouge à la Foire du Livre de Damas ; remis à la Société nationale des documents sur les dangers des mines ;

EN 1998, LE CICR A :

- assuré la formation de personnel au sein de la Société nationale, notamment dans le domaine du rétablissement des liens familiaux ; dispensé, en septembre, un cours sur le droit humanitaire à 96 jeunes volontaires de la branche de Damas du Croissant-Rouge ;
- préparé, à la demande du ministère syrien de la Défense, un plan de cours pour former des instructeurs en droit des conflits armés ; présenté, en août, le droit de la guerre à quelque 30 officiers supérieurs de la FNUOD, lors de deux conférences ;
- organisé la participation, en août à Genève, d'un professeur de droit international de l'Université de Damas à un séminaire organisé conjointement par l'Institut universitaire de hautes études internationales et le CICR ;
- fourni de la documentation sur le droit humanitaire à la bibliothèque nationale el-Assad et à des professeurs d'université à Damas.

*diffusion du droit
international humanitaire*

Le CICR a été approché par le ministère de la Défense, afin de développer les connaissances du droit des conflits armés au sein des forces armées syriennes. Le délégué du CICR à Damas a rencontré à cet effet, le 3 novembre, des officiers de haut rang, auxquels il a présenté des propositions de cours pour former des instructeurs qui, à leur tour, enseigneront le droit international humanitaire à la troupe.

Deux représentants des forces armées ont assisté, du 27 juin au 3 juillet à Syracuse (Italie), à un séminaire sur le droit humanitaire et le contrôle des armes dans les conflits armés, organisé par l'Institut supérieur international des sciences criminelles (ISISC).

Du 11 au 13 juillet, le délégué du CICR à Damas a participé avec un représentant du siège à Genève à la XVI^e Conférence de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe. Dans son communiqué final, elle a encouragé les parlementaires à œuvrer pour que leurs États deviennent parties au traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

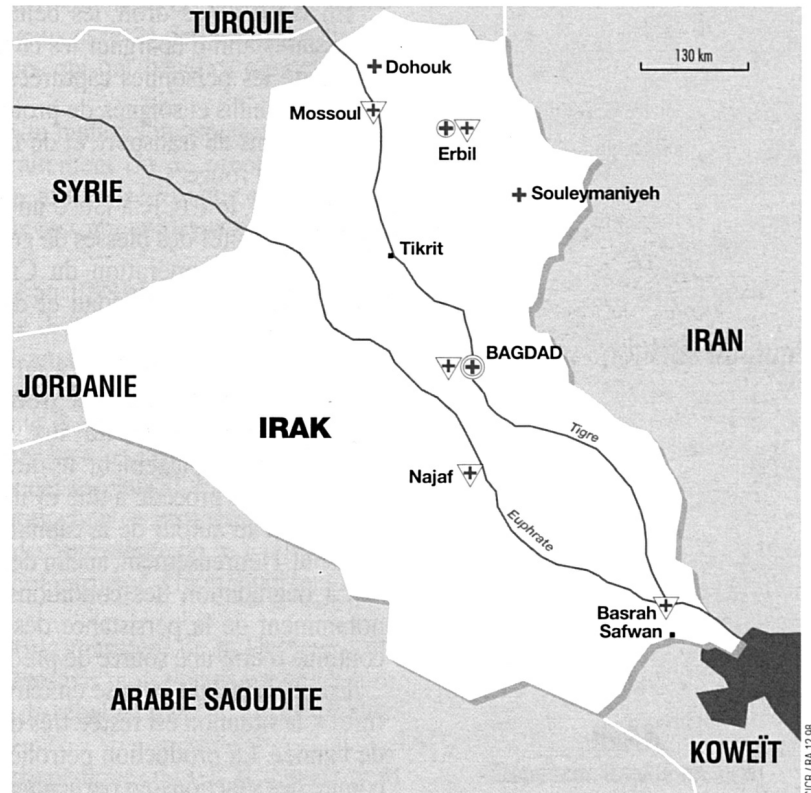
Le CICR a fourni de la documentation sur le droit international humanitaire à la bibliothèque nationale el-Assad et à des professeurs de droit international à Damas.

Golfe IRAK

Tout au long de 1998, la situation s'est détériorée en Irak. Déjà au début de l'année, les États-Unis ont menacé d'intervenir par la force. La visite du secrétaire général des Nations Unies à Bagdad, du 20 au 23 février, a permis de trouver un accord. En avril, le Conseil de sécurité a renouvelé les sanctions imposées depuis 1991. Malgré l'extension de la résolution 986 « pétrole contre nourriture », les problèmes humanitaires résultant des sanctions se sont aggravés. En août, les autorités irakiennes ont déclaré ne plus vouloir coopérer avec les experts internationaux. La crise s'est intensifiée en octobre et novembre, qui a abouti à l'évacuation de l'ensemble du personnel des Nations Unies. Une nouvelle résolution a été adoptée le 5 novembre par le Conseil de sécurité et les inspections de l'UNSCOM* ont repris. Suite au rapport du chef de cette Commission, une nouvelle crise s'est amorcée. Le 15 décembre, le personnel de l'UNSCOM a été à nouveau évacué et, dans la nuit du 16 au 17 décembre, les États-Unis et le Royaume-Uni ont lancé, pendant quatre jours, des frappes aériennes, baptisées « Renard du désert ».

Les autorités de Bagdad ont déclaré qu'elles ne permettraient pas le retour de l'UNSCOM et ont refusé de se conformer aux zones d'exclusion aérienne du sud et du nord de l'Irak (en vigueur depuis la guerre du Golfe). Des incidents sont survenus dans les derniers jours de 1998 entre avions américains et défense anti-aérienne irakienne. La situation restait donc très tendue à la fin de l'année.

Dès le début des frappes, le CICR a adressé une note diplomatique aux gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Irak, dans laquelle il a rappelé les obligations découlant du droit international humanitaire.



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR ⊕ Bureau CICR ⊕ Centre orthopédique CICR

*opération
« Renard du désert »*

* UNSCOM : Commission spéciale des Nations Unies chargée du désarmement de l'Irak.

En vertu de ce droit, les belligérants doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin d'épargner les civils et les biens de caractère civil, de traiter avec humanité les personnes capturées, de veiller à ce que les blessés et les malades soient recueillis et soignés, de protéger les installations médicales, leur personnel et leurs moyens de transport, et de faire respecter les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge.

Sur place, le CICR a lancé un programme d'urgence. Des assortiments médicaux pour traiter des blessés de guerre, des draps et des couvertures ont été distribués, avec la coopération du Croissant-Rouge de l'Irak, dans les quatre plus grands hôpitaux de Bagdad et dans les principaux établissements de 14 autres gouvernorats.

À Tikrit, à 200 kilomètres au nord de Bagdad, un hôpital de 400 lits a été endommagé par le souffle de trois missiles tombés à proximité. Le CICR a immédiatement entrepris des travaux visant à restaurer au plus vite la capacité opérationnelle de l'établissement. Ils devaient se poursuivre en 1999.

Le CICR a procédé à une évaluation de la situation dans six stations de traitement de l'eau autour de la capitale, ainsi que dans celles de Basrah, Nassiriyah et Mossoul. Heureusement, aucun dégât n'a été constaté.

assistance à la population civile

La dégradation des conditions de vie de la population irakienne, en raison notamment de la persistance des mesures d'embargo depuis plus de huit ans, a continué d'être une source de préoccupation pour le CICR en 1998.

En effet, malgré la mise en œuvre de la résolution 986 « pétrole contre nourriture », la situation est restée très difficile pour la population irakienne tout au long de l'année. La production pétrolière n'a pas atteint les quantités autorisées par le comité des sanctions, en particulier à cause du mauvais état des installations. L'Irak n'a donc pas pu procéder à autant d'importations qu'il aurait été nécessaire pour combler les carences en médicaments, vivres et autres biens de première nécessité. Les infrastructures médicales, les installations de traitement de l'eau et de production d'électricité, de même que les systèmes de communication, hors d'usage ou à l'arrêt depuis le début de l'embargo en 1991, étaient également dans un état très précaire. Aussi les programmes du CICR dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (voir ci-après) sont-ils demeurés prioritaires pour le CICR en 1998.

eau et assainissement

Si la mise en œuvre de la résolution 986 a permis aux services des eaux irakiens de recevoir du matériel pour la maintenance et la réparation de leurs installations, les problèmes dus à plusieurs années d'interruption du fonctionnement de certaines stations ont continué d'être très préoccupants. Le CICR a consacré, en 1998 comme les années précédentes, une part importante de son budget pour l'Irak aux travaux dans le domaine du traitement de l'eau et de l'assainissement. Mais, par rapport à l'état général des structures d'approvisionnement en eau potable du pays, ils ont représenté une contribution modeste face aux besoins constatés.

Les sept équipes du CICR (deux expatriés et une trentaine d'ingénieurs et de techniciens irakiens) ont mené à bien une cinquantaine de projets dans l'ensemble

du pays, pour remettre en état ou assurer le fonctionnement de stations de traitement d'eau potable, de stations d'épuration des eaux usées et de systèmes d'égouts. Au total, ce sont plusieurs millions de personnes qui ont bénéficié de cette aide dans tout le pays.

Le CICR a fourni des produits chimiques et du matériel indispensable au fonctionnement et à l'entretien des stations de traitement ou de production d'eau potable. Il a supervisé des travaux de rénovation, et, chaque fois que cela était possible, il a privilégié le recours au personnel et aux ressources locaux (achats ou production sur place).

Le CICR et les autorités irakiennes ont signé en 1998 plusieurs accords concernant la poursuite des programmes d'orthopédie destinés aux invalides de guerre, qu'il s'agisse des amputés suite au conflit Irak/Iran, des victimes des combats dans le nord de l'Irak ou des blessés par mine. Un accord a été signé entre le CICR et le ministère de l'Éducation, le 28 mars. Il concernait la coopération entre le CICR et l'*Institute of Medical Technology* à Bagdad (assistance en faveur de la clinique de consultation de l'Institut et formation de personnel spécialisé). En juillet, le CICR y a donné un séminaire d'une semaine sur la production de prothèses de membres inférieurs en polypropylène. Huit techniciens des ministères de la Santé et de la Défense, de l'Institut et du Croissant-Rouge y ont participé. Un manuel technique a été édité en arabe à cette occasion.

En février, le centre Ibn Al-Kuff dépendant du ministère de la Défense a été inauguré. Il a produit une soixantaine de prothèses par mois depuis son ouverture. Le CICR avait financé et supervisé les travaux de réhabilitation de ce centre, suite à un accord signé en décembre 1997.

L'accord de coopération sur les activités orthopédiques du CICR dans le nord de l'Irak a été renouvelé l'an dernier.

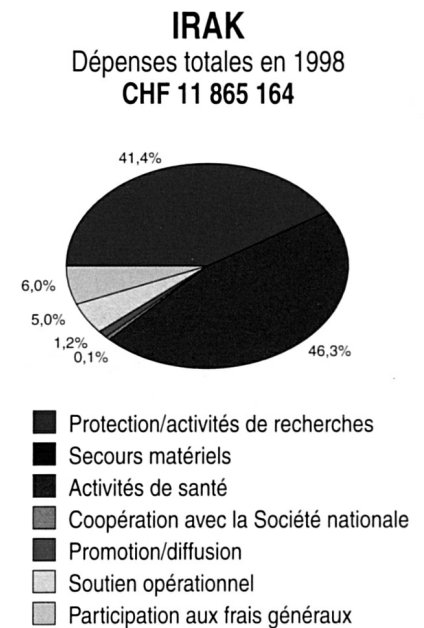
Tout au long de l'année, le CICR a continué de gérer son atelier de fabrication de composants à Bagdad. Il a également soutenu techniquement et financièrement quatre centres d'appareillage à Bagdad, Basrah et Najaf dépendant du ministère de la Santé, ainsi qu'un centre du Croissant-Rouge de l'Irak à Mossoul.

Une campagne d'information sur les activités concernant les amputés a été lancée par le CICR avec le soutien du Croissant-Rouge de l'Irak et du ministère de la Santé. Des tournées de sensibilisation ont été organisées et de la documentation distribuée dans le pays.

Le CICR a intensifié ses efforts en vue de faire mieux connaître ses activités en Irak. Il a signé avec le ministère de la Culture et de l'Information un accord afin de promouvoir, par le biais d'un magazine, les activités et le mandat du CICR auprès des écoliers. En outre, un bulletin de nouvelles a été publié en arabe, en kurde et en anglais à l'intention du grand public et des organisations nationales et internationales présentes sur place.

Suite à un accord passé avec le comité national olympique irakien, 650 000 billets de loterie ont été imprimés avec des vignettes présentant les activités du

programmes pour les amputés



*coopération avec la
Société nationale*

CICR en Irak. En complément, un spot promotionnel a été diffusé quotidiennement par la télévision.

La coopération entre le CICR et le Croissant-Rouge de l'Irak a essentiellement porté sur les programmes d'assistance : fourniture de secours médicaux et chirurgicaux aux structures de santé du pays ; soutien de l'atelier orthopédique du Croissant-Rouge à Mossoul ; secours non alimentaires pour les personnes déplacées dans le nord de l'Irak.

Des efforts ont également été faits dans le domaine de la préparation d'une Société nationale aux situations d'urgence et de conflit, afin d'optimiser sa capacité opérationnelle.

La coopération en matière de rétablissement des liens familiaux s'est poursuivie. Le CICR a entrepris une évaluation dans les diverses branches de la Société nationale, afin de mettre sur pied un plan d'action en 1999. Un accord sur la diffusion des principes humanitaires a été signé à la fin de l'année.

Le nouveau président du Croissant-Rouge de l'Irak a été reçu au siège du CICR en octobre.

Les questions relatives aux conséquences de la guerre Irak/Iran et aux conséquences de la guerre du Golfe sont traitées dans les chapitres spécifiques¹².

nord de l'Irak

Le début de l'année a été relativement calme dans le nord de l'Irak, en raison du dialogue entamé par l'UPK* et le PDK* en vue de leur réconciliation. Vers la fin mai, les forces armées turques, alliées au PDK, ont mené des opérations militaires contre le PKK*. Des affrontements sporadiques ont continué de se produire jusqu'en novembre, date d'une reprise des combats. Ces opérations militaires se sont déroulées essentiellement au nord d'Erbil, dans des régions relativement peu peuplées, ce qui a limité les conséquences pour la population civile. Toutefois, quelque 600 familles ont dû fuir les zones de combats et recevoir une assistance d'urgence (voir ci-après).

Le 17 septembre, pour mettre sur pied un gouvernement commun par intérim en vue de nouvelles élections, le PDK et l'UPK, ont signé un accord à Washington. Il prévoit également le retrait du PKK du sol irakien, la libération des détenus arrêtés pour raisons politiques et le retour des personnes déplacées vers leur lieu d'origine.

*interventions auprès
des autorités*

Tout au long de l'année, le CICR a transmis à ses interlocuteurs des recommandations concernant le respect de la population civile par les combattants de toutes les parties impliquées.

¹² Voir pp. 296-297 et 298-299.

* UPK : Union patriotique du Kurdistan.

* PDK : Parti démocratique du Kurdistan.

* PKK : Parti des travailleurs du Kurdistan.

EN 1998, LE CICR A :



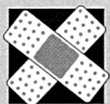
- rapatrié, en février dans leurs pays respectifs, 6 personnes entrées illégalement en Irak ;
- effectué, dans les provinces du nord de l'Irak, 98 visites dans 35 lieux de détention, où il a vu 1 516 personnes détenues pour raisons de sécurité ou en relation avec les combats entre les différentes factions kurdes ;
- remis des secours ponctuels aux prisonniers visités dans le nord de l'Irak ;



- émis 968 documents de voyage pour des réfugiés ;



- fourni une assistance matérielle ponctuelle aux groupes les plus démunis de personnes déplacées suite aux combats depuis 1994 dans les provinces du nord de l'Irak (8 000 familles au total) ;
- remis une assistance d'urgence aux personnes déplacées en raison des récents combats dans la même région (600 familles) ;



- fourni, lors des frappes « Renard du désert », des secours médicaux et chirurgicaux d'urgence pour traiter 500 blessés de guerre pour 4 hôpitaux à Bagdad et une douzaine d'autres dans le pays ;

- réhabilité à Tikrit 1 hôpital endommagé suite à ces attaques ;
- continué, tout au long de l'année, de fournir du matériel médical pour les établissements hospitaliers de l'ensemble de l'Irak ;
- fourni, pendant l'année, du matériel chirurgical pour soigner environ 2 000 blessés de guerre dans une vingtaine de structures de santé dans le nord de l'Irak ;



- continué de soutenir 4 centres d'appareillage orthopédique gouvernementaux (à Bagdad, Basrah et Najaf), un centre géré par le Croissant-Rouge à Mossoul et son propre centre à Erbil (nord de l'Irak) ;
- fabriqué, dans son atelier à Bagdad, 3 096 prothèses (dont 1 699 pour des victimes de mines antipersonnel), 2 733 orthèses et 136 paires de cannes anglaises ;
- participé à la formation de techniciens venant de tout le pays, et donné un cours à l'*Institute of Medical Technology* de Bagdad sur la production de prothèses en polypropylène, selon l'accord signé avec le ministère de l'Éducation ;



- mené à bien, dans tout le pays, environ 50 projets concernant les stations de traitement et de distribution d'eau et fourni du matériel et des produits nécessaires aux travaux d'entretien ou de construction des

installations, en collaboration avec les services des eaux irakiens ;



- continué de soutenir les 3 branches de la Société nationale dans le nord de l'Irak, notamment pour les secours d'urgence aux familles déplacées ;
- soutenu le centre d'appareillage orthopédique du Croissant-Rouge à Mossoul ;
- signé avec le Croissant-Rouge un accord sur la diffusion des principes humanitaires, en formant des volontaires à ces tâches dès 1999 ;
- procédé à une évaluation des activités de la Société nationale dans le domaine du rétablissement des liens familiaux pour parfaire la formation continue du personnel spécialisé, ainsi que dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence et de conflit ;
- présenté les activités et le mandat du CICR aux écoliers, dans un magazine à leur intention ;
- présenté les activités du CICR en Irak sur 650 000 billets de loterie, avec, en complément, un spot quotidien diffusé par la télévision irakienne ;
- publié un bulletin en anglais, en arabe et en kurde pour le grand public.

visites de détenus

Les délégués ont continué de visiter les détenus civils et militaires dans de nombreux lieux de détention du nord de l'Irak. Plusieurs libérations étant intervenues au début de 1998, leur nombre avait nettement diminué, ce qui a contribué à améliorer la situation dans les lieux de détention. Le CICR a fourni une assistance ponctuelle aux détenus visités.

*assistance médicale et
non alimentaire*

À la suite des combats entre factions kurdes, du matériel chirurgical permettant de soigner environ 2 000 blessés de guerre a été remis à une vingtaine de structures de santé de la région.

Bien que les affrontements se soient déroulés dans des zones peu habitées, ils ont obligé des centaines de civils à se réfugier plus au sud. Le CICR a apporté des secours d'urgence aux déplacés qui n'avaient pas reçu d'aide des autorités ni d'autres organismes humanitaires. Ces secours ont été distribués avec la coopération des volontaires des branches locales du Croissant-Rouge de l'Irak.

IRAN

La reprise des négociations entre l'Iran et l'Irak au sujet des conséquences de la guerre de 1980-1988 a permis le rapatriement, en avril, de plusieurs milliers de prisonniers de guerre sous les auspices du CICR¹³.

Suite à l'annonce, par les autorités taliban d'Afghanistan, de la découverte des corps de huit diplomates et d'un journaliste iraniens tués lors des combats d'août à Mazar-I-Sharif, le gouvernement iranien et les autorités taliban ont requis le CICR comme intermédiaire neutre pour le rapatriement de ces dépouilles mortelles.

Les opérations de rapatriement ont été effectuées par un avion affrété par le CICR, le 14 septembre et le 11 octobre. Le CICR a indiqué aux parties qu'il restait à leur disposition si ses services devaient encore être requis.

En octobre, 36 ressortissants iraniens détenus à la prison de Kandahar ont été libérés par les forces taliban et rapatriés, en deux groupes, sous les auspices du CICR.

Le 26 mai, deux dirigeants du Croissant-Rouge iranien ont été reçus au siège du CICR, à Genève. Les entretiens ont porté sur des projets de coopération.

Une quinzaine de personnes de la Société nationale ont été accueillies au siège de l'institution, le 2 novembre. Cette délégation effectuait une visite auprès de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Des entretiens de travail ont eu lieu avec divers responsables du CICR.

rapatriement de dépouilles mortelles d'Afghanistan

libération de détenus iraniens

coopération avec la Société nationale

¹³ Voir pp. 296-297.

IRAN



- rapatrié d'Afghanistan, en octobre, 36 Iraniens détenus à Kandahar et libérés par les autorités taliban ;
- rapatrié les dépouilles mortelles de 8 diplomates et de 1 journaliste iraniens tués au cours des combats à Mazar-I-Sharif (Afghanistan) ;



EN 1998, LE CICR A :

- reçu au siège deux dirigeants et une délégation de 15 personnes de la Société nationale pour des entretiens de travail, en mai et en novembre, respectivement.

CONSÉQUENCES DU CONFLIT IRAK/IRAN

Dix ans après la fin du conflit entre l'Irak et l'Iran, plusieurs milliers de prisonniers de guerre irakiens se trouvaient toujours sous la responsabilité des autorités iraniennes au début de 1998.

Le CICR (qui avait visité une partie d'entre eux au cours des années précédentes) n'a pas cessé, depuis 1988, d'appeler les parties à respecter les dispositions de la III^e Convention de Genève de 1949 et donc, à rapatrier ces hommes. La reprise du dialogue entre l'Irak et l'Iran au sujet de la question des prisonniers de guerre, d'une part, et des problèmes liés au sort des personnes portées disparues, d'autre part, a abouti à des progrès très importants.

*rapatriements de prisonniers
de guerre*

Une importante opération de rapatriement a eu lieu entre le 2 et le 7 avril. Elle a permis à 5 584 prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran, ainsi qu'à trois prisonniers de guerre et 316 autres détenus iraniens d'être rapatriés sous les auspices du CICR. Les délégués du CICR ont pu vérifier l'identité des prisonniers et s'entretenir sans témoin avec chacun d'eux pour s'assurer qu'ils retournaient de leur plein gré dans leurs pays respectifs.

Afin qu'une solution humanitaire soit trouvée au problème des prisonniers restants, le CICR a indiqué aux parties qu'il était nécessaire que ses délégués soient autorisés à s'entretenir sans témoin avec ces hommes, pour s'assurer de leur volonté d'être rapatriés ou non.

À la demande des autorités iraniennes, une équipe de six délégués a été basée en Iran en août pour procéder à ces entretiens et superviser les rapatriements. Elle est restée sur place jusqu'à fin 1998. Au 9 décembre, les délégués avaient rencontré sans témoin 3 497 prisonniers de guerre. La plupart ont décidé de ne pas rentrer en Irak.

Le 16 décembre, le CICR a procédé au rapatriement en Irak de 196 prisonniers de guerre irakiens et de 16 ressortissants d'autres pays. Il a également rapatrié la dépouille mortelle d'un prisonnier de guerre irakien, décédé à la fin de 1998. Le CICR n'avait pas eu accès à la plupart de ces prisonniers pendant leur captivité. D'autres opérations de rapatriement étaient prévues en 1999.

*le problèmes des personnes
portées disparues*

Des progrès ont été réalisés en 1998 au sujet du sort des personnes disparues au cours du conflit entre l'Irak et l'Iran. Dans le cadre des discussions bilatérales entre les deux pays s'est manifestée une volonté de trouver une issue à ce dossier qui touche des dizaines de milliers de familles restées sans nouvelles de leurs proches. Ces discussions n'ont pas impliqué le CICR. Selon des nouvelles parues dans la presse iranienne, quelque 27 000 exhumations ont été faites en 1998 en Iran aux fins d'identification. Plusieurs opérations de rapatriement de dépouilles mortelles ont été organisées par les deux pays, sans la participation du CICR.



– rapatrié, entre le 2 et le 7 avril, 5 584 prisonniers de guerre irakiens depuis l'Iran, et, depuis l'Irak, 3 prisonniers de guerre iraniens et 316 autres détenus iraniens, après avoir vérifié leur identité et s'être assuré qu'ils retournaient de leur plein gré dans leurs pays respectifs ;

EN 1998, LE CICR A :

– rapatrié, le 16 décembre, 196 prisonniers de guerre irakiens et la dépouille mortelle d'un prisonnier de guerre irakien, ainsi que 16 ressortissants d'autres pays, selon les mêmes procédures ;

– s'est entretenu sans témoin, entre août et fin décembre, avec 3 497 autres prisonniers de guerre irakiens

restés en Iran pour savoir s'ils voulaient être rapatriés ou non ;

– traité 157 demandes de recherches et émis 195 certificats de détention.

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

En octobre 1998, le Conseil de sécurité des Nations Unies a prorogé jusqu'au 7 avril 1999 le mandat de la MONUIK*.

Commission tripartite

La Commission tripartite¹⁴, présidée par le CICR, a tenu trois séances à Genève en 1998, dans le but de résoudre la question des personnes portées disparues pendant l'occupation du Koweït et les hostilités de 1991. Neuf séances du sous-comité technique (également présidé par le CICR) ont eu lieu dans la zone démilitarisée sur la frontière irako-koweïtienne.

enquête à propos d'un avion tombé en 1991

Dans ce contexte, un expert suisse, mandaté par le CICR à la demande des parties, a effectué une mission d'enquête en Irak, dans la région où un avion, supposé appartenir aux forces armées saoudiennes, s'était écrasé pendant la guerre du Golfe. Les conclusions de l'expert ont prouvé que l'appareil faisait bien partie des forces armées de ce pays. Une mission devait se rendre sur place au début de 1999, afin d'identifier la dépouille mortelle du pilote.

visites de détenus en Irak et au Koweït

En Irak et au Koweït, le CICR a continué de veiller aux conditions de traitement et de détention des personnes détenues en relation avec la guerre du Golfe.

Au Koweït, il a visité des personnes détenues et ne bénéficiant d'aucune protection diplomatique. Il s'agit essentiellement de Jordaniens, de Soudanais et de Yéménites, ainsi que de Palestiniens sans documents de voyage et d'apatrides. Les délégués du CICR ont ainsi visité les personnes faisant l'objet de mesures d'expulsion et se trouvant dans des camps de transit. Ils se sont assurés que leur départ vers les pays de réinstallation s'effectuait dans de bonnes conditions (c'est-à-dire qu'ils étaient autorisés à partir avec leur famille en ayant pu régler leurs affaires personnelles). Le CICR a veillé à ce que ces personnes ne soient pas expulsées vers des pays où elles auraient pu craindre des persécutions. Le camp de transit de Talha a été fermé en juillet.

Suite aux démarches de la délégation du CICR en Jordanie, une visite familiale a été organisée en mai pour les parents de détenus jordaniens emprisonnés au Koweït. Cinq détenus jordaniens, libérés par les autorités koweïtiennes, ont été rapatriés lors du retour de leur parenté en Jordanie.

Par ailleurs, le CICR est intervenu en faveur d'un marin irakien, détenu au Koweït suite à l'arraisonnement, en mars (en raison de l'embargo), du cargo roumain sur lequel il travaillait.

¹⁴ La Commission tripartite est composée de représentants de l'Irak, de l'Arabie saoudite, des États-Unis, de la France, du Koweït et du Royaume-Uni.

* MONUIK : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït.

En Irak, le CICR a également visité les personnes sans protection diplomatique détenues dans le centre de détention d'Abu Ghraib, près de Bagdad.

Deux ressortissants saoudiens et deux Koweïtiens, détenus pour entrée illégale en Irak, ont été libérés et rapatriés, respectivement en février et en mars, sous les auspices du CICR par le poste frontière de Safwan, entre l'Irak et le Koweït.

Le CICR a continué de transmettre des messages Croix-Rouge entre les membres de familles séparés depuis la guerre du Golfe. Il a aussi émis des documents de voyage pour des personnes dont la réinstallation était acceptée par des pays d'accueil mais qui ne disposaient pas de documents d'identité.

rapatriements

*rétablissement
des liens familiaux*

CONSEQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

EN 1998, LE CICR A :



- visité, en Irak, 78 civils ressortissants de pays non représentés depuis la guerre du Golfe et incarcérés au centre de détention d'Abu Ghraib, près de Bagdad ;
- visité, au Koweït, 232 détenus dans 7 lieux de détention ;
- organisé, en mai, pour 25 membres de familles jordaniennes une visite auprès de leurs parents détenus au Koweït, et rapatrié 5 détenus, libérés à cette occasion ;



- rapatrié par le poste frontière de Safwan, en février et en mars, respectivement, 2 Koweïtiens et 2 Saoudiens qui avaient été détenus pour entrée illégale en Irak ;
- présidé 3 séances de la Commission tripartite et 9 séances du sous-comité technique, afin de chercher à résoudre les questions sur le sort des personnes portées disparues lors de l'occupation du Koweït et pendant la guerre du Golfe ;

- transmis 10 744 messages Croix-Rouge dans un sens et 9 189 dans l'autre, entre des familles au Koweït et leur parenté dont elles sont séparées, suite à la guerre du Golfe ;
- transmis 22 000 messages Croix-Rouge entre les personnes en Irak et leur parenté à l'étranger, suite à la guerre du Golfe ;
- émis 20 documents de voyage pour des personnes allant se réinstaller dans des pays d'accueil, et 112 certificats de détention.

KOWEÏT

Délégation régionale

(Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen)

En 1998, la délégation régionale du CICR a accordé une attention prioritaire aux efforts entrepris pour résoudre les problèmes humanitaires nés de la guerre du Golfe, notamment pour tenter de déterminer le sort des personnes portées disparues. Dans ce contexte, le CICR a maintenu des contacts avec les autorités koweïtiennes, en particulier avec le *National Committee for Missing and POW's Affairs — NCMPA* (Comité national pour les prisonniers de guerre et les disparus)¹⁵.

visites des lieux de détention

Le CICR a poursuivi la visite des lieux de détention relevant des ministères de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires sociales.

diffuser le message humanitaire

Le CICR a déployé des efforts soutenus pour promouvoir les principes et règles humanitaires dans la région. Deux sessions de cours sur le droit international humanitaire ont été suivies par environ 80 étudiants en droit de l'Université de Koweït City.

En ce qui concerne la diffusion aux forces armées, de nombreux séminaires ont été organisés en 1998 dans la région du Golfe. Au Koweït, un premier cours a réuni, le 18 mars, 14 participants au camp militaire al-Jiwan ; en septembre, un second séminaire a eu lieu au *Command and Staff College* et a réuni 70 officiers koweïtiens et d'autres pays du Conseil de coopération du Golfe. Dix officiers américains et britanniques y ont également assisté.

Une attention particulière a été donnée aux médias, et de nombreux articles ont été publiés dans la presse régionale, de langue anglaise et de langue arabe.

relations avec l'OCI

La délégation régionale du CICR a entretenu, comme précédemment, des relations suivies avec l'OCI*, dont le siège est à Jeddah (Arabie saoudite), selon l'accord de coopération signé par les deux organisations.

le vice-président du CICR en Arabie saoudite

Le vice-président permanent du CICR, accompagné du délégué régional, a effectué du 29 mai au 1^{er} juin, une visite à Riyadh, à l'invitation du ministre saoudien des Affaires étrangères. Il y a rencontré de hauts dignitaires du Royaume, dont plusieurs membres de la famille royale, ainsi que le chef d'état-major des forces armées.

Cette visite a permis au vice-président permanent du CICR d'aborder avec ses interlocuteurs des sujets d'intérêt commun (tels que le problème des disparus suite

¹⁵ Voir pp. 298-299.

* OCI : Organisation de la conférence islamique.

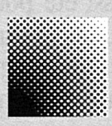
EN 1998, LE CICR A :



- effectué, au Bahreïn, deux visites dans 13 lieux de détention où il a vu 1 327 détenus ;
- visité, au Koweït, 232 détenus dans 7 lieux de détention ;
- effectué, au Yémen, des travaux d'assainissement dans 5 prisons pour assurer un approvisionnement suffisant en eau et de meilleures conditions d'hygiène ;



- continué de coopérer avec le Croissant-Rouge du Yémen pour l'assistance aux détenus, dans le cadre du projet d'aide aux malades mentaux dans les prisons, délégué à la Croix-Rouge néerlandaise ;



- organisé, en Arabie saoudite, un séminaire sur le droit de la guerre pour environ 20 officiers ;
- dispensé, au Koweït, des cours pour, respectivement, 14 élèves d'un camp militaire et 70 officiers koweïtiens et d'autres pays du Golfe ;
- fait plusieurs exposés sur le droit international humanitaire devant le personnel de la MONUIK ;
- donné, au Koweït, des cours à environ 80 étudiants en droit de l'Université ;

- donné au Qatar une série de conférences et de séminaires pour 30 officiers et 120 cadets des forces armées ;
- présenté le droit humanitaire lors d'un important débat télévisé, organisé par la *Jezirah Satellite Television* (basée à Qatar) ;
- poursuivi, au Yémen, son soutien aux programmes de la Société nationale pour diffuser le droit et les principes humanitaires au sein de la population.

à la guerre du Golfe, ainsi que la nécessité de mieux faire connaître le droit humanitaire dans la région). Elle a aussi été pour le CICR l'occasion de marquer sa volonté de renforcer les liens existants et son souhait d'élargir et de diversifier son financement auprès des autres pays de la région.

Le vice-président permanent a rencontré le nouveau président du Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite.

Pour la première fois depuis 1992, un cours sur le droit des conflits armés a réuni au *Command and Staff College*, du 21 au 24 novembre, une vingtaine d'officiers venant principalement des forces aériennes et de la marine saoudiennes.

activités au Qatar

À Doha, capitale du Qatar, s'est tenue en mars la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères. Le vice-président permanent du CICR et le délégué régional du CICR basé au Koweït, y ont assisté. Le vice-président du CICR a eu des entretiens avec les ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays de la région¹⁶.

Suite aux démarches faites en juillet, en vue de visiter les détenus de sécurité au Qatar, le CICR a reçu une réponse de principe positive des autorités. Deux séries d'entretiens ont eu lieu en octobre et novembre pour discuter des modalités des visites.

Du 17 au 21 octobre, 30 officiers des forces armées du Qatar ont suivi un cycle de conférences et de séminaires sur le droit des conflits armés. En outre, un cours similaire a été donné le 19 octobre à 120 cadets de l'École militaire.

Le 13 octobre, le Qatar a ratifié le traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Visites de détenus au Bahreïn

Le CICR a effectué, en mai-juin et en novembre, deux séries de visites de lieux de détention au Bahreïn. Des démarches avaient été faites en novembre 1997, après la précédente série de visites, et devaient être reprises à la fin de 1998, en vue d'assurer le suivi des recommandations du CICR.

aide aux prisons du Yémen

Le programme d'assistance aux détenus malades mentaux de trois prisons du Yémen, mené depuis 1995, a été poursuivi l'an dernier. Ce projet, délégué à la Croix-Rouge néerlandaise (qui a mis un expatrié à disposition et a assuré le financement), a été réalisé avec la coopération du Croissant-Rouge du Yémen et avec le soutien des ministères de l'Intérieur et de la Santé. Il a permis d'assurer, dans les prisons d'Ibb, de Sanaa et de Taïz, le suivi médical et psychiatrique des internés par des médecins et des infirmiers locaux.

D'importants travaux ont été entrepris dans des lieux de détention du pays, à Aden, Ibb, Hodeida, Sanaa et Taïz, pour y améliorer les conditions d'hygiène et d'approvisionnement en eau.

Le traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel a été ratifié par le Yémen le 1^{er} septembre.

¹⁶ Notamment les ministres des Affaires étrangères de l'Arabie saoudite, du Koweït et du Qatar.

Afrique du Nord

ÉGYPTE

Comme l'année précédente, la délégation du CICR au Caire a maintenu et développé ses contacts avec les autorités égyptiennes (en particulier avec le ministère des Affaires étrangères et les forces armées), ainsi qu'avec le Croissant-Rouge égyptien, les milieux universitaires et les médias. Le CICR s'est employé à exposer à ses interlocuteurs les spécificités de son mandat conventionnel et de son droit d'initiative, établi par les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans l'optique de mieux faire accepter son action en cas de situation de troubles internes.

Un effort particulier a été fait en 1998 pour promouvoir la mise en œuvre du droit international humanitaire. Une table ronde a été organisée les 2 et 3 mars dans la capitale égyptienne, sous les auspices du Croissant-Rouge égyptien et avec l'appui du CICR. Elle a réuni des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur, de la Santé, des Affaires sociales et de l'Information, ainsi que du Parlement, de diverses universités et des médias.

Le bureau de promotion régional du CICR, composé d'un délégué arabisant et de cinq collaborateurs égyptiens, s'est employé tout au long de l'année à produire du matériel didactique en arabe et à fournir un soutien aux délégations de la région dans leurs efforts de promotion. Le délégué du CICR s'est rendu pendant l'année écoulée en Irak, en Israël et dans les territoires occupés et les territoires autonomes, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Les contacts ont également été poursuivis avec les médias en langue arabe basés à Paris et à Londres.

Les efforts du CICR pour faire connaître le droit des conflits armés dans les milieux militaires et de police de la région ont été poursuivis. À cet effet, le délégué auprès des forces armées et de sécurité s'est rendu en mission dans dix pays (Arabie saoudite, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mauritanie, Koweït, Qatar, Soudan, Syrie). Il y a organisé de nombreux séminaires de base sur le droit humanitaire, ainsi que des ateliers qui ont permis de former des instructeurs qui, à leur tour, dispenseront cet enseignement au sein de leurs forces.

En Égypte, un atelier pour officiers de la *Nasser Academy* au Caire a été organisé et du matériel didactique produit.

Cinq médailles d'or ont récompensé, au *Cairo Radio and Television Festival*, l'une des séries radiophoniques créées par le CICR. Diffusée quotidiennement par le service arabe de la BBC* pendant le mois du Ramadan, cette série, bien intégrée dans le contexte socio-culturel local, a rencontré un vif succès auprès du public.

table ronde sur la mise en œuvre du droit humanitaire

diffusion à l'échelle régionale

diffusion auprès des forces armées et de sécurité

production de matériel didactique

* BBC : British Broadcasting Corporation.

*rétablissement des
liens familiaux*

Le feuilleton radiophonique a également été diffusé par la station franco-marocaine « Medi 1 »* , aux heures de grande écoute. Cette chaîne, en arabe et en français, est captée dans tout le Maghreb et le sud de l'Europe.

L'année 1998 a vu un nombre particulièrement important de réfugiés — en majorité éthiopiens, somaliens et soudanais — quitter l'Égypte pour se réinstaller dans des pays d'accueil (Australie, Canada et États-Unis essentiellement). Le CICR a fourni des documents de voyage pour ces personnes, la plupart ne possédant pas de papiers d'identité. Comme précédemment, la délégation a travaillé dans ce domaine en étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

* «Medi 1» : Radio Méditerranée internationale.

EN 1998, LE CICR A :



- délivré des documents de voyage pour 1484 réfugiés (principalement éthiopiens, somaliens et soudanais) acceptés par des pays d'accueil ;
- transmis 692 messages Croix-Rouge entre membres de familles dispersées ;



- participé, en mars au Caire, à une table ronde sur la mise en œuvre du droit international humanitaire, placée sous les auspices du Croissant-Rouge égyptien ;
- participé, du 31 mai au 4 juin à Zeinohom, au Caire, à un cours de formation de base sur l'action dans les situations d'urgence pour 20 membres de la Société nationale, venus du Caire et de 8 gouvernorats ;
- financé la participation, en mai à Genève, d'un médecin du Croissant-Rouge égyptien au cours HELP* ;
- organisé, du 14 au 16 juillet, un séminaire pour former 20 membres de la section « jeunesse » de la capitale et de 9 gouvernorats à la diffusion du droit et des principes humanitaires (pour la première fois, du personnel précédemment formé a contribué à l'enseignement) ;



- créé une bande dessinée pour les jeunes mettant l'accent sur les conséquences humanitaires de la guerre, qui a été publiée dans un magazine tirant à 100 000 exemplaires ;
- créé des feuillets radiophoniques sur les règles du droit humanitaire, diffusés sur des chaînes à large audience, notamment le service arabe de la BBC et la station franc-marocaine « Medi 1 » ;
- produit un film vidéo de 5 minutes sur l'eau et la guerre ;
- produit une série de 12 posters sur le droit de la guerre, destinée aux forces armées ;
- organisé, en février-mars au Caire, un séminaire suivi d'un atelier sur le droit de la guerre pour 29 officiers et instructeurs de la *Nasser Academy* ;
- donné deux conférences, respectivement en mars et en octobre, au *National Centre for Middle East Studies*, devant une vingtaine de participants des milieux académiques, gouvernementaux et diplomatiques ;

- présenté, en juillet, un exposé sur la problématique du droit humanitaire au Moyen-Orient, lors d'un séminaire de formation organisé par le *Cairo Institute for Human Rights Studies* pour les étudiants en sciences économiques et politiques de l'Université de Caire.

* HELP : *Health Emergencies in Large Populations*.

TUNIS

Délégation régionale (Algérie, Libye, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Tunisie)

La situation d'extrême violence qui perdure en Algérie et le sort des prisonniers du conflit du Sahara occidental ont très vivement préoccupé le CICR en 1998. De multiples démarches — dont certaines à très haut niveau — ont été faites par l'institution en vue de trouver une issue humanitaire en faveur des victimes de ces deux situations.

En ce qui concerne la mise en œuvre du droit international humanitaire dans la région, le CICR a poursuivi ses efforts auprès des gouvernements pour les sensibiliser à la nécessité de prendre les mesures législatives nécessaires en la matière.

Des efforts soutenus ont été faits pour promouvoir le droit international humanitaire et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les pays du Maghreb, auprès des forces armées, dans les écoles et les universités, notamment.

Des contacts étroits ont été maintenus avec les Sociétés nationales du Croissant-Rouge, notamment pour la diffusion du droit humanitaire, la formation de leurs membres et de leurs volontaires, ainsi que le développement de leur capacité opérationnelle.

Algérie : démarches

La situation d'extrême violence a continué l'an dernier en Algérie, où des milliers de civils ont été tués ou blessés. Elle a été source de grave préoccupation pour le CICR, dont le rôle est d'assurer protection et assistance aux victimes de telles situations.

Le 23 février, le CICR a adressé aux autorités algériennes une note verbale dans laquelle il exposait la disponibilité de l'institution dans plusieurs domaines d'activité (visites de détenus en relation avec la situation de violence, diffusion du droit humanitaire et soutien des activités du Croissant-Rouge algérien en faveur des victimes de la violence). Il a en outre proposé que son directeur des opérations effectue une mission à Alger pour en discuter.

Le 18 mars, le président du CICR a reçu, au siège à Genève, le ministre algérien des Affaires étrangères, auquel il a rappelé la préoccupation majeure du CICR face à la situation de violence et son souci de pouvoir agir selon ses modalités habituelles. Le délégué régional du CICR à Tunis s'est, quant à lui, rendu à plusieurs reprises à Alger pour des entretiens préparatoires à la venue dans la capitale algérienne du directeur des opérations. Un accord de principe a été donné en mai au CICR quant à cette mission.

Suite aux déclarations faites par l'ambassadeur et représentant permanent de l'Algérie devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU, telles qu'elles ont été rapportées par les agences de presse le 21 juillet, le CICR a publié une communication à la presse¹⁷, précisant que la mission du directeur des opérations visait à définir les conditions et les modalités nécessaires à une éventuelle reprise des activités du CICR en Algérie (activités interrompues depuis juin 1992).

Cette mission s'est déroulée du 8 au 11 novembre. Le directeur des opérations a eu des entretiens avec le directeur des affaires multilatérales du ministère des Affaires étrangères, le directeur des libertés publiques du ministère de l'Intérieur, ainsi qu'avec plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement, dont le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice. L'accès du CICR aux personnes détenues en relation avec la situation de violence a été au cœur des discussions. Le délégué régional a assuré le suivi de ces entretiens et s'est rendu à cet effet à Alger en décembre.

À la fin de l'année, le CICR était dans l'attente d'une réponse formelle des autorités à ses propositions.

Pour la troisième année consécutive, le CICR a financé le programme du Croissant-Rouge algérien en faveur des personnes vulnérables pendant le mois du Ramadan (distributions à quelque 20 000 bénéficiaires de paniers de vivres et de soupe). Le CICR a en outre soutenu le projet de la Société nationale en faveur des enfants traumatisés par la violence. Il s'agit notamment de l'opération « plage pour tous », ainsi que du camp d'été qui, l'an dernier, a accueilli 1 800 enfants. Le développement de ce programme a été discuté lors d'une visite sur place, en août, par la déléguée basée à Tunis, accompagnée d'un médecin du CICR. Le Croissant-Rouge algérien a proposé un projet axé sur la réhabilitation psychologique d'enfants victimes de traumatismes dus à la situation de violence. À la fin de l'année, un accord de principe est intervenu à ce sujet entre les deux institutions.

De même, le CICR a évoqué avec la Société nationale la possibilité de diffuser les règles du droit humanitaire, entre autres auprès des forces armées et de sécurité. Ce sujet avait été abordé par le directeur des opérations du CICR lors de sa mission à Alger, début novembre.

En vue d'une possible coopération, le CICR a été en contact régulier avec les autres composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge préoccupées par les conséquences humanitaires de la situation en Algérie.

Depuis plus de vingt ans, les conséquences du conflit du Sahara occidental continuent d'affecter des dizaines de milliers de personnes, dont quelque 1 800 prisonniers marocains. Le plan de règlement des Nations Unies avait prévu le rapatriement de tous les captifs après l'enregistrement de l'ensemble des personnes aptes à se prononcer, lors d'un référendum, sur l'autodétermination du peuple du

*coopération avec la
Société nationale*

*conséquences du conflit
Maroc/Sahara occidental*

¹⁷ Communication à la presse n° 98/28 du 21 juillet 1998.

*intensification des
démarches du CICR*

Sahara occidental. Ce plan liait ainsi la question des prisonniers à celle du règlement politique. Le référendum, dont la date avait été repoussée à plusieurs reprises depuis 1992, avait été fixé au 7 décembre 1998 par le secrétaire général de l'ONU. Un nouveau désaccord entre les parties est apparu à propos de l'identification de trois tribus. Le secrétaire général de l'ONU a reporté le référendum au mois de décembre 1999.

Année après année, le CICR a répété que, selon les dispositions du droit international humanitaire, tous les prisonniers doivent être rapatriés dès la fin des hostilités actives.

Fin 1998, outre les quelque 1 800 prisonniers marocains encore aux mains du Front Polisario, 84 personnes, libérées en avril 1997¹⁸, attendaient toujours d'être rapatriées, le Maroc étant opposé par principe à tout rapatriement qui ne porterait pas sur l'ensemble des détenus. Le CICR est extrêmement préoccupé par la situation de ces hommes, dont la plupart ont été capturés entre 1978 et 1982. Pour eux, comme pour leurs familles, cette captivité, qui dure depuis de longues années sans qu'une solution humanitaire se dessine, génère un sentiment de grande détresse, accentué par l'âge avancé et la maladie de nombreux captifs.

Le CICR — qui visite régulièrement les prisonniers — n'a ménagé aucun effort ces dernières années pour obtenir des parties la libération et le rapatriement inconditionnels des captifs, conformément au droit international humanitaire. En 1998, le CICR a intensifié ses démarches auprès de toutes les parties pour qu'une solution humanitaire soit trouvée dans les meilleurs délais. Il a rappelé sa disponibilité pour superviser le rapatriement de tous les prisonniers du conflit du Sahara occidental.

En mai, le délégué général du CICR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord s'est rendu à Rabat pour une série d'entretiens à haut niveau. Il a notamment rencontré le ministre délégué auprès du ministère des Affaires étrangères et le commandant de la Gendarmerie royale.

Le président du CICR s'est adressé en août au roi Hassan II du Maroc, afin d'attirer son attention sur la situation tragique des prisonniers marocains, notamment des hommes qui, libérés par le Front Polisario en avril 1997, n'étaient toujours pas rapatriés.

Le CICR, par la voix de son vice-président permanent, a une nouvelle fois exprimé sa préoccupation majeure au ministre des Affaires étrangères du Maroc, lors d'un entretien à Durban (Afrique du Sud), le 3 septembre, à l'occasion de la 12^e Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés.

Le 24 novembre, le premier ministre marocain a été reçu au siège du CICR par le président de l'institution. M. Sommaruga a insisté une nouvelle fois sur l'urgence

¹⁸ En avril 1997, suite à la visite d'un envoyé spécial de l'ONU à Tindouf, 85 prisonniers vulnérables (âgés et gravement malades) avaient été libérés par le Front Polisario. Une personne est décédée depuis lors.

de trouver une solution humanitaire pour permettre le rapatriement de tous les prisonniers du conflit.

Des entretiens ont également eu lieu tout au long de l'année avec des représentants du Front Polisario à Alger, à Genève, et à l'ONU à New York.

Une équipe de délégués, comprenant un médecin, a visité en avril-mai et en décembre 1 783 prisonniers marocains aux mains du Front Polisario, dont les 84 anciens prisonniers, libérés depuis avril 1997 et en attente de rapatriement depuis cette date.

Le CICR a remis des médicaments et du matériel médical pour les soins aux détenus, dont certains souffrent de maladies chroniques. Du matériel récréatif a été fourni pour sortir les détenus de leur isolement. Chacun d'eux a en outre reçu un colis du CICR contenant des articles d'hygiène et des vêtements et a eu la possibilité d'écrire des messages Croix-Rouge à sa famille.

À la fin de l'année, dans l'attente d'un rapatriement global, il a été décidé de renforcer l'assistance médicale auprès des prisonniers.

Le CICR a également fourni un lot de médicaments pour la population réfugiée sahraouie, qui vit dans des conditions très précaires.

Une mission a eu lieu en Jamahiriya arabe libyenne du 1^{er} au 6 novembre. Un coordonnateur santé, venu de Genève, et le responsable de la communication à la délégation régionale de Tunis ont participé au VI^e Congrès médical, organisé par le secrétariat général libyen de la Santé et de la Sécurité sociale et le Croissant-Rouge libyen. Avec le directeur de la Société des équipements médicaux (dépendant de la Sécurité sociale) a été évoquée la possibilité de créer un centre d'appareillage orthopédique en Libye, en collaboration avec le ministère de la Santé et le Croissant-Rouge.

Le 3 novembre, ils ont également participé à une table ronde qui a réuni une trentaine de responsables des secours dans les branches de la Société nationale, ainsi qu'un représentant de la Fédération. Le CICR y a présenté un exposé sur la chirurgie de guerre. Le CICR a encore participé, avec des représentants de la Fédération et de l'OMS*, à une autre réunion sur la préparation aux catastrophes et leur gestion. Les délégués ont outre rencontré le doyen de la faculté de droit de l'Université de Benghazi, avec lequel ils ont discuté de projets de coopération.

Une table ronde, organisée par le CICR (avec la coopération du Croissant-Rouge marocain) et l'Université Moulay Ismaïl de Meknès, s'est déroulée dans cette ville les 23 et 24 avril, sur le thème « L'enseignement et la recherche en droit international humanitaire — bilan et mise en œuvre ». Elle a réuni une trentaine de personnes représentant huit des onze facultés de droit du pays. Par des recommandations, cette réunion a proposé l'introduction de l'enseignement du droit humanitaire dans le cursus universitaire, la création d'une commission chargée de

Libye : coopération

Maroc : mise en œuvre du droit humanitaire

* OMS : Organisation mondiale de la Santé.

la stratégie de mise en œuvre et, en ce qui concerne la recherche, la création d'une banque de données interuniversitaire.

En janvier, la déléguée du CICR basée à Tunis s'était rendue au Maroc pour assister à une session de formation d'éducateurs en matière de droits de l'homme, organisée par le département des droits de l'homme rattaché au premier ministre.

offre de service en Mauritanie

En Mauritanie, des manifestations ont eu lieu au début de février pour protester contre des allégations d'esclavagisme et contre l'arrestation de militants des droits de l'homme. Il en est résulté une dizaine d'arrestations. Le 9 mars, le CICR a adressé une note verbale aux autorités mauritaniennes en vue de visiter toutes les personnes détenues en relation avec ces événements. Dans cette perspective, la déléguée du CICR basée à Tunis a séjourné à Nouakchott du 24 mars au 1^{er} avril. Les détenus ont cependant été libérés, suite à une amnistie présidentielle.

Un délégué du CICR aux forces armées et de sécurité s'est rendu à Nouakchott pour y donner, du 20 au 27 mai, un cours sur le droit de la guerre à 31 officiers de la Garde nationale. Il a en outre présenté le droit international humanitaire aux chefs de service et aux officiers d'état-major. Le CICR a participé à la création d'un manuel sur le droit humanitaire pour les forces armées mauritaniennes et en a financé l'impression.

Le CICR a par ailleurs poursuivi sa coopération avec le Croissant-Rouge mauritanien. Il a assisté, avec des représentants de deux Sociétés nationales participantes¹⁹ et de la Fédération, à l'assemblée générale du Croissant-Rouge — la première depuis 1983. Cette assemblée a pris d'importantes décisions visant à améliorer le fonctionnement de la Société nationale. Le CICR a participé également à un cours pour les cadres du Croissant-Rouge et à deux ateliers sur la diffusion du droit humanitaire.

diffusion en Tunisie

La délégation régionale a participé à plusieurs réunions, cours et séminaires, tout au long de l'année, sur la diffusion du droit humanitaire et la connaissance du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Parmi les réunions les plus importantes figure le séminaire, organisé en février à Tunis par le ministère de l'Enseignement supérieur et par le Croissant-Rouge tunisien, sur le thème « Droit international humanitaire et éducation à la paix et à la tolérance ». Il a été suivi par une centaine de représentants des milieux universitaires, dont les doyens des quatre facultés de droit de Tunisie et des professeurs. Le ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé à cette occasion la création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit international humanitaire dans les facultés de droit et de médecine du pays. En mai, une session similaire a réuni une cinquantaine d'inspecteurs de l'enseignement primaire.

¹⁹ Il s'agit des Sociétés de la Croix-Rouge de Finlande et de Suède.



- visité, en avril-mai et en décembre, 1 783 prisonniers marocains aux mains du Front Polisario, dont 84 anciens prisonniers (libérés en avril 1997) et attendant toujours leur rapatriement ;
- maintenu et rétabli le contact entre des prisonniers marocains et leur famille, en transmettant 16 575 messages Croix-Rouge et 262 colis familiaux, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge algérien ;
- remis 1 884 colis contenant des habits et des articles d'hygiène aux prisonniers marocains visités ;
- apporté une aide médicale (notamment de l'insuline) pour les prisonniers marocains, ainsi que pour la population sahraouie ;



- soutenu financièrement, en Algérie, les programmes de la Société nationale en faveur des groupes vulnérables de la population (paniers de vivres pendant le Ramadan et soupes pour 20 000 personnes), et financé le camp d'été pour les enfants traumatisés par la violence ;
- assisté, en novembre à Benghazi, au VI^e Congrès médical de la Jamahiriya arabe libyenne, sur l'invitation du secrétariat général libyen de la Santé et de la Sécurité sociale et du Croissant-Rouge libyen, ainsi qu'à une table ronde sur les secours organisée par la Société nationale ;
- organisé la venue à Genève en mai du directeur des opérations du

EN 1998, LE CICR A :

- Croissant-Rouge libyen pour participer au cours HELP ;
- assuré, au siège du CICR en mars, la formation de deux collaboratrices du Croissant-Rouge libyen dans le domaine de la recherche de personnes et du rétablissement des liens familiaux ;
- assisté, à Tataouine en janvier, à un séminaire du Croissant-Rouge tunisien sur les principes et les activités du CICR, pour 60 membres des sections de la Jeunesse ;
- participé, au Maroc en janvier, à une session de formation d'éducateurs en matière de droits de l'homme organisée par le département des droits de l'homme rattaché au premier ministre, en présentant un exposé sur la diffusion du droit international humanitaire et les problèmes pédagogiques ;
- organisé, au Maroc en avril, en coopération avec le Croissant-Rouge marocain et conjointement avec l'Université Moulay Ismail de Meknès, une table ronde sur le thème « L'enseignement et la recherche en droit international humanitaire — bilan et mise en œuvre », qui a réuni quelque 30 personnes représentant 8 des 11 facultés de droit du pays ;
- fourni régulièrement du matériel d'information au centre de documentation du Croissant-Rouge marocain ;
- animé, à Nouadhibou (Mauritanie) les 6 et 7 décembre, deux ateliers consacrés à la diffusion pour environ

- 60 élèves des classes terminales du lycée et pour 80 cadres locaux et régionaux (fonctionnaires, militaires, gendarmes, infirmiers, étudiants, etc.) ;
- participé, en Mauritanie du 11 au 17 juin, à un atelier cofinancé par le CICR et la faculté des sciences juridiques et économiques de l'Université de Nouakchott sur l'enseignement du droit humanitaire dans le pays, destiné à quelque 30 participants (étudiants et professeurs, avocats, journalistes) ;
- donné, fin mai en Mauritanie, un cours de base sur le droit de la guerre à 31 officiers de la Garde nationale, ainsi qu'une présentation devant des chefs de service et des officiers de l'état-major de l'armée ;
- assisté, à Tunis en février, à un séminaire, organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et par le Croissant-Rouge tunisien, sur le thème « Droit international humanitaire et éducation à la paix et à la tolérance », auquel ont assisté une centaine de représentants des milieux universitaires, dont les doyens des 4 facultés de droit de Tunisie et des professeurs ; et, en mai, à une session similaire qui a réuni quelque 50 inspecteurs de l'enseignement primaire ;
- donné, en novembre en Tunisie, un exposé sur le CICR et le droit humanitaire à une session de formation de l'Institut arabe des droits de l'homme, destinée à des représentants d'ONG de divers pays arabes.